

ÉCONOMIE

GOUVERNEUR Tarif Gouvernemental
 HÔTEL
 PLACE DUPUIS MONTREAL
 1-888-910-1111
 www.gouverneur.com
123\$*
Incluant un petit déjeuner continental
* Selon disponibilité, sur réservation, taxes en sus. Valable du 15/10/2005 au 30/04/2006.



◀ BOIS D'ŒUVRE: NOUVELLE DÉCISION C 4
 COUCHE-TARD: UN DIVIDENDE C 3

▲	▼	▼	▼	▼	▼
DOLLAR	OR	NASDAQ	TORONTO	NEW YORK	PÉTROLE
83,88 eUS +0,11	71,55 eEuro -0,08	468,10 \$US -0,10	2186,74 -14,21	10628,90 -55,82	10686,44 -10,73
					56,99 \$US -0,71

Biotechs: la débandade continue

Leur situation financière s'est encore détériorée cette année

KARINE FORTIN
 Presse canadienne

■ MONTRÉAL — La situation financière des sociétés de biotechnologie québécoises s'est encore détériorée cette année et le sort de plus de la moitié des compagnies du secteur est très préoccupant, révèle une étude rendue publique hier par l'association BioQuébec.

Des 46 entreprises qu'a interrogées Samson Bélair Deloitte Touche l'été dernier, 56% ont dit avoir moins de 2 millions \$ dans leurs coffres et 54% ont dit craindre de ne pouvoir tenir une autre année.

«Clairement, l'industrie a besoin d'une bonne dose de stéroïdes mais malheureusement aucune compagnie n'en développe au Québec», a souligné hier Bertrand Bolduc, président de BioQuébec depuis plusieurs années.

La politique économique non interventionniste du gouvernement Charest et la réduction des crédits d'impôt à la recherche en 2003 ont fait mal aux sociétés en démarrage ainsi qu'à celles qui n'en sont qu'aux premiers essais cliniques.

En dépit des efforts déployés par l'industrie des biotechs et par diverses associations, les investisseurs étrangers ne se sont pas pressés au portillon. Une poignée de firmes, telles que ProQuest, ont accentué leur présence au Québec, mais elles n'ont pas encore effectué de gros placements.

«Les mesures transitoires n'ont pas encore donné d'effets et il commence à être tard pour plusieurs petites compagnies», a confié M. Bolduc. C'est qu'il faut généralement 12 à 18 mois pour boucler un financement. «Et c'est trop long pour certains.»

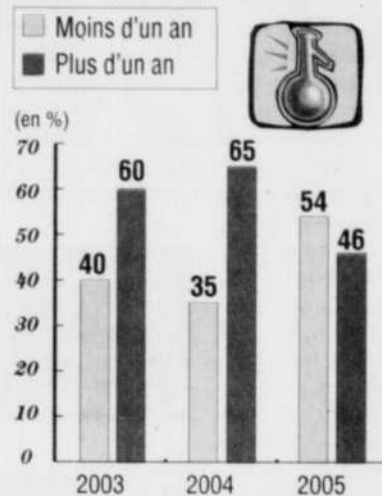
NOUVEAU MODÈLE

Selon son collègue Perry Niro, qui dirige l'Association, on constate un chan-

Fonds disponibles

Enquête sur l'industrie québécoise des biotechnologies

Moins de la moitié des sociétés ont l'argent nécessaire pour tenir plus d'un an.



Source: BioQuébec. INFOGRAPHIE PC - LE SOLEIL

gement de stratégie de la part des dirigeants d'entreprises. Plutôt que de tenter d'attirer du capital de risque, ils consacrent plutôt leur énergie à dénicher des partenaires parmi les grandes compagnies pharmaceutiques.

« PHARMA »

Les noms choisis par les sociétés témoignent de cette transition. «Jusqu'en 2000, toutes les compagnies avaient *gène* dans leur raison sociale. Après, on est passé au *bio*. Aujourd'hui, tout le monde s'appelle quelque chose *pharma*, a-t-il fait remarquer aux membres de BioQuébec réunis en assemblée.

À la différence des biotechs, qui se concentrent sur la recherche et le développement, les «pharma» conçoivent elles-mêmes les essais cliniques de leurs produits et entendent participer à leur commercialisation.

Bertrand Bolduc, qui a lui-même baptisé sa jeune entreprise Mistral Pharma, trouve cela révélateur. «Je veux effectivement que les gens que j'approche pour faire des alliances

considèrent Mistral comme une petite compagnie pharmaceutique», a-t-il confié.

PARTENARIAT

D'après Deloitte Touche, 37% des sociétés québécoises de biotechnologies bénéficient d'au moins un partenariat, comparativement à 29% en 2004. Ce pourcentage grimpe à 53% parmi les sociétés inscrites en Bourse.

Aux yeux de BioQuébec, ce type d'alliance qui donne généralement accès à du financement, à des ressources en marketing et vente ainsi qu'à un réseau international est devenu «incontournable».

Jusqu'à maintenant, ces partenariats étaient hors de la portée des plus petites entreprises et de celles dont les produits n'en étaient qu'aux premiers stades de développement. Selon les derniers indicateurs, le vent pourrait être en train de tourner.

Pour l'instant, selon Perry Niro, «c'est un régime à deux vitesses dans l'industrie. Il y a des sociétés qui vont très bien et d'autres qui vont très mal».

MINIBUDGET GOODALE

Le Québec ne doit pas en profiter pour augmenter l'impôt

PIERRE PELCHAT
 Ppelchat@lesoleil.com

■ L'économiste en chef du Mouvement Desjardins suggère au gouvernement Charest de ne pas augmenter l'impôt dans l'éventualité où les promesses de baisses d'impôt des libéraux fédéraux ou d'autres partis soient éventuellement appliquées.

«Ce n'est pas opportun d'augmenter les impôts. Même si le montant de 30 milliards \$ de réduction d'impôt peut paraître élevé, ce n'est pas suffisant pour permettre au Québec d'augmenter les impôts de son côté et de réduire par la même occasion le déséquilibre fiscal», a commenté, hier, Gilles Soucy, à la suite de la publication du point de vue économique du Mouvement Desjardins sur le minibudget Goodale.

Pour un couple avec deux enfants ayant un revenu de 60 000 \$, le plan des libéraux revient à une réduction d'impôt de 400 à 500 \$ par année ou de 8 à 10 \$ par semaine rétroactive au 1^{er} avril dernier. «Il n'y aura qu'une seule baisse d'impôt. Au gouvernement, on grossit souvent les chiffres pour présenter les données sur des baisses d'impôt. Le montant de 30 milliards \$ s'étale sur cinq ans», a-t-il souligné.

En outre, l'économiste en chef estime que les baisses d'impôt et les augmentations de dépenses proposées



Le minibudget de lundi de Ralph Goodale ne laisse personne indifférent.

lundi par le ministre fédéral des Finances confirmer, si cela n'était pas déjà fait, le déséquilibre entre les revenus fiscaux d'Ottawa et ceux des provinces.

M. Soucy a également déploré le doublement des dépenses bureaucratiques «qui coûte cher» avec l'ajout de nouveaux programmes si le plan libéral est adopté. «Au lieu de cela, Ottawa aurait dû laisser l'espace aux pro-

vinces et accroître leur assiette fiscale pour leur permettre d'assumer leurs responsabilités en santé, en éducation», a-t-il fait part.

À défaut que le fédéral transfère aux provinces des revenus fiscaux, l'économiste en chef du Mouvement Desjardins

Voir **IMPÔTS** en C 2 ▶

Plus d'information Page C 2

Metro hausse ses profits de 11,1%

RICHARD DUPAUL
 La Presse

■ MONTRÉAL — Même si l'acquisition d'A&P Canada a affecté sa marge bénéficiaire, la chaîne d'épicerie Metro a réussi à accroître ses bénéfices de 11,1% au quatrième trimestre à la faveur d'une hausse plus forte que prévu de ses ventes.

Lors d'une téléconférence en fin de journée hier, le président et chef de la direction de Metro, Pierre H. Lessard, s'est montré satisfait de cette performance. Il se dit aussi «confiant» de réaliser les synergies annuelles de 60 millions \$ promises après l'intégration des 236 magasins d'A&P Canada.

La direction de Metro se donne deux ans pour atteindre cet objectif financier. On croit avoir franchi un grand bout de chemin à la fin de l'exercice 2006, avec des synergies réalisées d'environ 35 millions \$.

Deuxième épicerie en importance au Québec et en Ontario, Metro a enregistré un profit net de 50,2 millions \$, ou 48 c par action, pour le trimestre terminé le 24 septembre dernier comparativement à 45,2 millions \$, ou 47 c par action, pour la même période l'an dernier.

Ces résultats incluent seulement six semaines d'activités d'A&P Canada, dont l'acquisition a été complétée en août pour un montant de 1,7 milliard \$.

Cependant, la marge bénéficiaire de la chaîne québécoise a quelque peu souffert, reflétant la rentabilité moindre des magasins A&P Canada qui sont surtout implantés en Ontario. Le bénéfice net en pourcentage des revenus a ainsi été de 2,6% au dernier tri-

En bref

METRO INC		
Résultats du 4^e trimestre		
(en millions \$)	2005	2004
Revenus	1958,9	1406,2
Bénéfice net	50,2	45,2
Bénéfice par action (\$)	0,48	0,47
Résultats de l'exercice		
(en millions \$)	2005	2004
Revenus	6695,9	5998,9
Bénéfice net	190,4	168,8
Bénéfice par action (\$)	1,94	1,73

Note: ces résultats tiennent compte de six semaines d'activités de la chaîne A&P acquise en juillet.

mestre, en baisse par rapport à la marge de 3,2% dégagée à la même période l'an dernier.

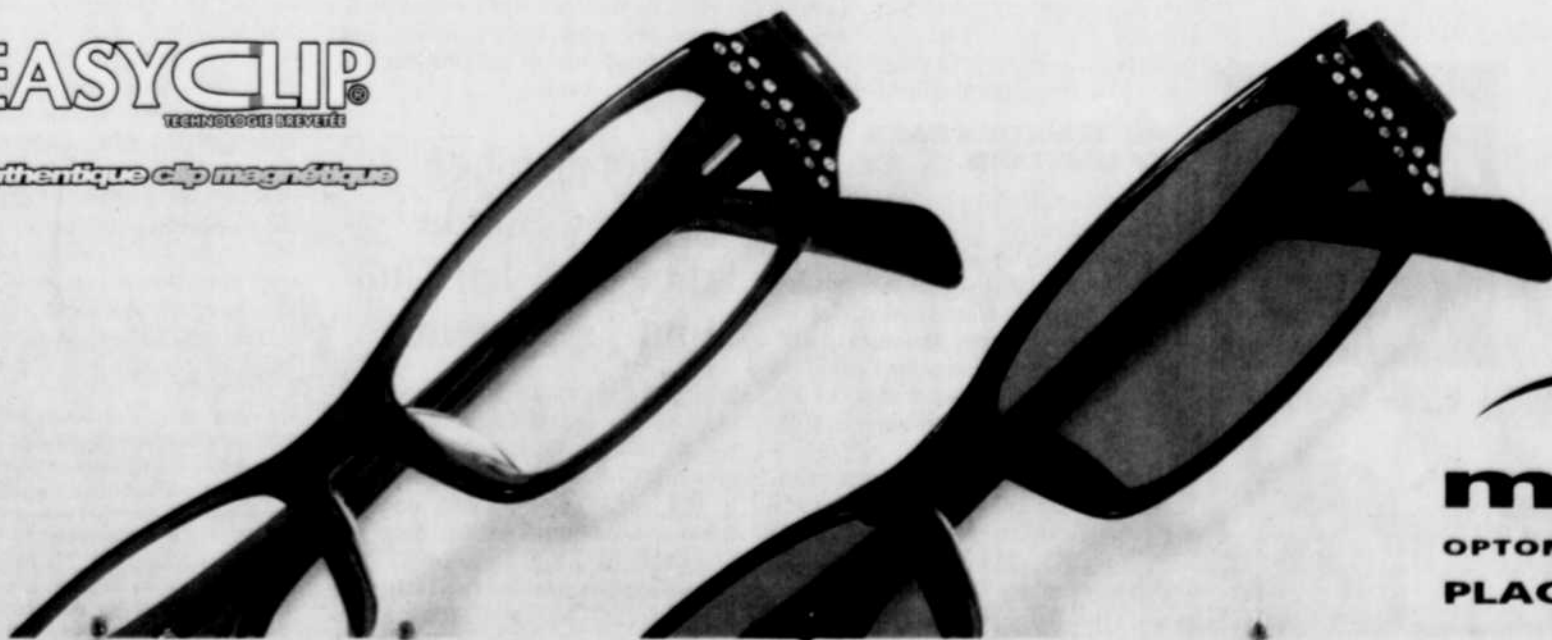
Sans l'achat d'A&P Canada, la marge bénéficiaire de Metro aurait été de 3,3% et le bénéfice par action de 49 c, a souligné la société montréalaise dans un communiqué.

Les prévisions des analystes variaient considérablement, soit d'un creux de 35 c par action à un sommet de 53 c par action. Le fait que Metro ait pu accroître ses bénéfices durant le trimestre a néanmoins été bien reçu à la

Voir **METRO** en C 2 ▶

EASYCLIP
TECHNOLOGIE DÉVELOPÉE

l'authentique clip magnétique



maranda
 OPTOMÉTRIE & SOINS VISUELS
 PLACE LÉVIS • 833-1622

IMPÔTS

Suite de la C 1

a dit souhaiter qu'Ottawa négocie d'autres ententes comme celles sur la main-d'œuvre et les garderies pour laisser aux provinces le soin d'administrer les nouveaux programmes dont l'aide aux étudiants.

MANQUE DE RIGUEUR

Par ailleurs, il a dénoncé le manque de rigueur du ministère fédéral des Finances dans l'évaluation des surplus budgétaires. « Ça donne l'impression qu'ils cachent de l'argent pour se constituer une réserve à utiliser avant les élections. Ce n'est pas acceptable. Le gouvernement se doit de donner l'heure juste à la popula-

tion sur les finances publiques », a soutenu M. Soucy.

Par rapport aux prévisions du budget fédéral présenté en début d'année, Ottawa a sous-évalué de 50 milliards \$ les surplus budgétaires cumulatifs au cours des cinq prochaines années à la lumière de la mise à jour déposée lundi.

« En tenant compte des mesures proposées avant la mise à jour de lundi, l'excédent devrait atteindre 8,2 milliards \$ cette année, puis augmenter progressivement pour dépasser les 11 milliards \$ d'ici cinq ans, une somme impressionnante de 54,5 milliards \$ sur une base cumulative au cours de cette période. On peut donc se poser de sérieuses questions sur la capacité de planifier du gouvernement en place. En

l'espace de seulement neuf mois, soit depuis le dépôt du budget 2005-2006, les excédents ont littéralement explosé », peut-on lire dans le point de vue économique du Mouvement Desjardins.

PAS QUE DU NOIR

M. Soucy ne voit pas que du noir dans l'exposé du ministre Goodale. À son avis, les baisses d'impôt qui sont bien accueillies par les contribuables vont donner un nouveau souffle à l'économie du pays tout en améliorant la compétitivité fiscale du Canada par rapport aux États-Unis.

« Les propositions libérales permettent également un transfert de revenus de l'Ouest qui est avantageux par la hausse du prix du pétrole vers l'Est du pays », a-t-il ajouté.

Goodale attise la colère des producteurs agricoles

RÉJEAN LACOMBE
RLacombe@lesoleil.com

Le ministre des Finances et ancien ministre de l'Agriculture, Ralph Goodale, ne s'est pas fait beaucoup d'amis au sein de la classe agricole lors de la livraison de son exposé budgétaire de lundi.

Malgré la pluie de milliards de dollars que le gouvernement de Paul Martin a fait pleuvoir sur les électeurs canadiens, la Fédération canadienne de l'agriculture (FCA) se dit « extrêmement déçue » de l'attitude d'Ottawa à l'endroit des agriculteurs. Par l'entremise de son président, Bob Friesen, la

FCA ne prise guère la décision des autorités gouvernementales fédérales « de ne pas fournir un soutien aux producteurs canadiens qui traversent une période difficile ».

Au moment où il est de plus en plus question d'élections générales en janvier, le président Friesen ne formule

aucune menace électorale à l'endroit du Parti libéral de Paul Martin. Il se contente tout bonnement d'indiquer que le gouvernement fédéral « a négligé une fois de plus les agriculteurs ».

1,9 MILLIARD \$

« Ces trois dernières années, précise la FCA, les revenus agricoles nets réalisés n'ont jamais été aussi bas depuis que l'on a commencé à les enregistrer. Il est incompréhensible que le gouvernement fédéral ait abandonné les régions rurales du Canada et n'ait pas fourni un appui aux familles agricoles cette fois-ci. »

M. Friesen rappelle qu'en avril dernier, la FCA indiquait que le manque à gagner pour les producteurs agricoles se chiffrait à 1,9 milliard \$ par année tout au cours des trois dernières années. Il estimait que ces sommes étaient requises pour ramener quelque peu les revenus à ce qu'ils étaient auparavant.

Bon prince malgré tout, il avoue que le gouvernement fédéral a fait un pas dans la bonne direction en créant le Programme de paiements relatifs au revenu agricole tout en lui allouant une cagnotte de 1 milliard \$.

« Or, constate le président de la FCA, le problème persiste et qui plus est a empiré. Les mesures protectionnistes faussant les échanges sur les marchés mondiaux continuent de faire baisser le prix des produits. Par contre, le coût des intrants a augmenté considérablement à cause du prix de l'essence. »

M. Friesen croit que les producteurs agricoles ont besoin de mesures concrètes pour qu'ils puissent s'en sortir. Il estime que ce ne sont pas seulement les agriculteurs qui ont peine à joindre les deux bouts, mais aussi les petites et moyennes entreprises qui dépendent des producteurs agricoles.

COMMERCE ET AFFAIRES



De gauche à droite: Guy Pelletier, président et chef de la direction du Groupe GP; Yves Labrecque, vice-président alimentation; Jean-Marie Laliberté, conseiller municipal du district électoral des Monts à la Ville de Québec; Rolande Pelletier; Ralph Mercier; Germain Pelletier; Martin Dubé, directeur du magasin et Denis Brisebois, représentant de Metro Richelieu Inc.

Nouveau Metro Plus GP

Le président et chef de la direction du Groupe GP, Guy Pelletier, a procédé récemment à l'ouverture officielle du tout nouveau Metro Plus GP de Notre-Dame-des-Laurentides. La relocalisation du quatrième Metro Plus GP de la région d'une superficie de 40 000 pi² représente un investissement de 5,1 millions \$ par le Groupe GP et crée une trentaine d'emplois. Cette réalisation met fin à la première phase du Carrefour Haute-Saint-Charles, les deuxième et troisième phases consistent à construire un centre commercial d'une superficie additionnelle de 50 000 pi². Le groupe GP a investi plus de 37 millions \$ ces deux dernières années et projette autant d'investissements pour les trois prochaines années. Classé 119^e parmi les 500 plus grandes entreprises québécoises (*Les Affaires*, juin 2005), le Groupe GP continue d'être un partenaire important dans le développement économique de Québec et du Bas-St-Laurent.

ra fait entièrement de neige et de glace. Cette structure de voûtes pourra accueillir quelque 250 personnes à la fois. Au total, 1600 tonnes de neige et 100 tonnes de glace seront nécessaires à sa production. L'accès au N'Ice Club Mont Tremblant sera de 17 \$, incluant un cocktail dans un verre de glace. L'ouverture est prévue pour la fin du mois de décembre.

BONNES NOUVELLES!

Les finissants en techniques administratives du Collège St Lawrence tiennent, ce soir, 16 novembre, une rencontre « entrepreneurship ». Cette activité est organisée conjointement avec les membres de la Jeune Chambre de commerce de Québec et aura lieu au Star Bar (dans la Pyramide, sur le chemin Ste-Foy) de 16h30 à 19h00. Tous les étudiants en administration du Collège St Lawrence seront invités à assister à l'événement, de même que plusieurs entrepreneurs de la région de Québec.



Pierre Champagne
P.Champagne@lesoleil.com

Les Éditions Gladius International, lancent la troisième édition du magazine *Jouets 100% Québec*. Ce guide unique sert à faire connaître et promouvoir les jeux et les jouets conçus et fabriqués au Québec. Cette année, 400 000 copies du guide seront distribuées gratuitement dans les boutiques spécialisées et encartées dans des magazines féminins ciblés (*Femme Plus* de novembre, et *Coup de Pouce* de décembre, abonnés).

La Chambre de commerce Nouvelle-Beauce vous invite à une nouvelle série d'activités sur les technologies de l'information le mardi 29 novembre 2005, à la Cache à Maxime dès 17 h. Lors de ce premier « 5 à 7 Branché », quatre experts viendront échanger ensemble dans le site Web et le référencement. Que vous ayez ou non un site web, vous découvrirez les nouvelles tendances. Une opportunité de démystifier les affaires électroniques et de connaître les solutions disponibles dans la région. Info: Suzie Guay, Chambre de commerce Nouvelle-Beauce (418) 387-2006 ou: ccnbsuzieguay@globetrotter.net

Les organisations finalistes du Premio Venezia, le prix d'excellence en échanges commerciaux du chapitre de Québec de la Chambre de commerce italienne seront honorées demain, à 19 h, à l'hôtel Palace Royal de Québec. L'événement se tiendra sous la présidence d'honneur de Louis L. Roquet, président et chef de l'exploitation de Desjardins Capital de risque. Les entreprises finalistes sont Turbo-cristal, de Boischatel, Natart Juvénile, de Princeville et Maschio Gaspardo, de Drummondville.

La semaine dernière, Beenox, en collaboration avec Activation, a été récompensée lors du Canadian Information Productivity Awards en recevant le Prix du jury pour l'innovation. Ce prix spécial vient souligner les grandes réussites technologiques qui repoussent les limites de l'innovation. C'est le projet « La conversion de jeux vidéo en simultané » de Beenox, au préalable récompensé par la FIQ aux OCTAS 2005, qui a été retenu par le jury du CIPA, parmi une sélection de 25 finalistes pancanadiens.

La Société des communicateurs de Québec procèdera à une présentation spéciale des films publicitaires de Cannes 2005, le mardi 22 novembre dès 18 h 30, à la salle Dina-Bélanger du Collège Jésus-Marie. Les billets pour assister à cette présentation sont actuellement en vente au coût de 25 \$ pour les membres et 35 \$ (taxes incluses) pour les non-membres. Info: 640-2512.

Vous investissez ? Vous embauchez ? Si vous avez des nouvelles à communiquer aux lecteurs du SOLEIL sur le commerce au détail dans la région, vous pouvez joindre l'auteur de ces lignes par la poste à Pierre Champagne, Journal LE SOLEIL, 410, boul. Charest Est, C.P. 1547, succ. Terminus Québec, G1K-7J6; par courriel à P.Champagne@lesoleil.com; par téléphone au 686-3384 ou par télécopieur au 686-3371.

Biscuits Leclerc prend le virage vert

Biscuits Leclerc Ltée vient d'annoncer le début d'un virage environnemental innovateur. Dès janvier 2006, l'entreprise commercialisera ses biscuits dans des plateaux compostables faits à base de maïs. Il s'agit d'une première dans ce secteur d'activités en Amérique du Nord. C'est de concert avec un fournisseur et partenaire de la région, Plastique Tilton, qu'il est possible aujourd'hui de répondre à un besoin des consommateurs. De plus en plus conscientisés par la qualité de leur alimentation, la population cherche à disposer du mieux possible des contenants d'aliments qu'ils consomment. Approuvé par plusieurs instances telles l'Agence canadienne des inspections des Aliments au Canada ainsi que la Food and Drug Administration (FDA) aux États-Unis, le plateau compostable marquera chez Biscuits Leclerc le début d'une longue conquête pour l'environnement.

La Fenouillère au premier rang

C'est encore une fois le restaurant Le Fenouillère de Sainte-Foy, propriété de Martin Gosselin et du chef Yvon Godbout, qui a mérité, pour la septième fois, tous les honneurs du Gala de la restauration qui se tenait, hier soir, dans la salle de bal du Loews Le Concorde. La Fenouillère a mérité le grand prix du public, toutes catégories confondues, après avoir gagné le prix très grande distinction dans la catégorie table de prestige et le prix grande distinction dans la catégorie Restaurant d'hôtel. La Fenouillère reprend donc cette première place qui lui avait échappé, l'an dernier, après l'avoir mérité pendant six années consécutives, puisque c'est l'Astral du Loew's Le Concorde qui avait alors décroché le grand prix du public. Tous les résultats seront publiés dans LE SOLEIL de samedi.

L'Hôtel de glace Québec-Canada lance un N'Ice Club Mont Tremblant

La Station Mont Tremblant accueillera cet hiver, du 23 décembre au 19 mars, un tout nouveau lounge au concept unique: le N'Ice Club Mont Tremblant. Cette réalisation signée Hôtel de glace Québec-Canada permettra aux visiteurs du site de Tremblant de vivre l'après-ski d'une façon tout à fait originale. Le N'Ice Club Mont Tremblant se-

Grande liquidation 2005
AVEO⁵ DE CHEVROLET
0\$ comptant
0\$ dépôt de sécurité
179\$ par mois*
MARLIN CHEVROLET
2145, Jean-Talon Sud, Sainte-Foy (Québec) 688-1212
www.marlinchev.gmcanada.com

RECHERCHONS PROJETS D'AFFAIRES
POUR PARLER À UN CONSEILLER
1 866 499 0334
Acquisition.biz
Desjardins Centres financiers aux entreprises | BCF | Deloitte. | Compagnie après de Québec | LAPRESSEAFFAIRES.COM
www.acquisition.biz

Les appartements du Château de Bordeaux
Ouverture été 2006
Un concept unique pour aînés retraités autonomes
• 3 1/2 et 4 1/2 avec balcon
• Salle à manger avec service aux tables
• Piscine intérieure, spa, salle d'exercices
• Salon de coiffure
• Dépanneur, nettoyeur, services bancaire et pharmaceutique
• Insonorisation supérieure
• Stationnement intérieur
• Cinéma, salon Internet, bibliothèque, salle de billard et chapelle
EXTRA GRATUIT:
• Climatiser
* Offre d'une durée limitée
(418) 527-0007
Bureau de location
2142, chemin Saint-Louis
Sillery (Québec) G1T 1P8
www.groupeMelior.com

METRO
Suite de la C 1
Bourse de Toronto, où l'action (catégorie A) prenait 13¢ (0,4%) à 34,00\$. Avec l'acquisition d'A&P Canada, Metro compte maintenant environ 600 magasins en Ontario et au Québec surtout. Metro est encore à analyser le système informatisé d'A&P Canada, et tout va bien jusqu'ici, assure-t-on. La direction a indiqué hier qu'elle pourrait comptabiliser au premier trimestre de l'exercice en cours des frais de restructuration, dont le montant reste cependant à déterminer.

Metro possède 600 magasins en Ontario

« On a encore beaucoup de travail à faire », a dit M. Lessard aux analystes. Le chiffre d'affaires de Metro a bondi de 39% à 1,96 milliard \$ au quatrième trimestre. La compagnie note que les revenus des magasins « comparables » (ouverts depuis au moins un an) ont grimpé de 3% au quatrième trimestre, ce qui est meilleur que ce que des analystes s'attendaient. Pour l'ensemble de l'exercice, Metro a enregistré des revenus de 6,7 milliards \$, en hausse de 11,6% depuis un an. Les profits nets ont atteint 190,4 millions, ou 1,94 \$ par action, comparativement à 168,8 millions, ou 1,73 \$ l'action, pour l'exercice 2004.

PARTICIPATION DANS COUCHE-TARD

Ces résultats tiennent compte de la participation de 10% de Metro dans la chaîne de dépanneurs Alimentation Couche-Tard, qui annonçait des profits en forte hausse hier. Cet investissement a rapporté une quote-part de 20,6 millions pour l'exercice 2005, en forte hausse par rapport à la quote-part de 12,6 millions l'année précédente.

Notons que les frais de financement ont été de 5,4 millions \$ au quatrième trimestre, contre seulement 0,6 million \$ pour la même période l'an dernier, reflétant les emprunts contractés pour l'achat d'A&P Canada.

Couche-Tard déclare un dividende pour la première fois

MARIE TISON
La Presse

■ Les ouragans n'ont pas réussi à freiner la croissance d'Alimentation Couche-Tard.

Même si Katrina et Rita ont endommagé 105 dépanneurs de Couche-Tard en Floride et dans le golfe du Mexique, le bénéfice net de l'entreprise a bondi de 44,9 % au deuxième trimestre pour atteindre 55,5 millions \$US. Ces résultats, qui découlent notamment de fortes marges sur la vente d'essence, ont amené Couche-Tard à déclarer un dividende pour la première fois de son histoire. « Nous pensons qu'il s'agit d'une excellente façon de remercier nos actionnaires actuels et à venir, a déclaré le président et chef de la direction de Couche-Tard, Alain Bouchard, dans un communiqué émis hier. De plus, nous croyons que cela occasionnera une distribution plus vaste de nos actions, notamment auprès des investisseurs recherchant des actions d'entreprises versant des dividendes. »

Au cours d'une conférence téléphonique destinée aux analystes financiers, M. Bouchard s'est montré très satisfait des résultats du deuxième trimestre.

LES OURAGANS

« Nous avons connu une très forte croissance en dépit de la volatilité des prix du carburant, de la sérieuse concurrence et des ouragans, a-t-il déclaré. Nous sommes maintenant le troisième plus grand réseau de dépanneurs en Amérique du Nord. »

La saison des ouragans a été particulièrement pénible pour Couche-Tard. Sur les 105 dépanneurs endommagés par Katrina et Rita, 19 sont en-

core fermés. M. Bouchard a indiqué que 11 dépanneurs ne rouvriront pas parce qu'ils ne pourraient pas être suffisamment rentables.

Couche-Tard estime avoir perdu en tout 1500 jours d'exploitation depuis ces ouragans.

Le chef de la direction financière de l'entreprise, Richard Fortin, a affirmé qu'il était encore trop tôt pour quantifier l'impact financier de ces ouragans, mais il a dit s'attendre à ce qu'il ne soit pas important. Il a rappelé que les dépanneurs des régions touchées qui n'avaient pas fermé leurs portes pouvaient avoir fait de bonnes affaires.

Après la fin du deuxième trimestre de Couche-Tard (qui se terminait le 9 octobre), un troisième ouragan, Wilma, est venu frapper la Floride, endommageant 58 dépanneurs de l'entreprise. Quatre sont toujours fermés et parmi eux, deux demeureront fermés de façon permanente.

En dépit de ces événements, le chiffre d'affaires de Couche-Tard a augmenté de près de 30 % pour atteindre 2,39 milliards \$US au deuxième trimestre. Le bénéfice net de 27 \$US par action a dépassé légèrement les attentes des analystes, qui prévoient plutôt un bénéfice de 25 à 26 \$ par action.

« Nous avons réussi à nous adapter à des conditions de volatilité des prix du carburant tout en demeurant compétitifs », a déclaré M. Bouchard.

C'est ainsi que Couche-Tard a augmenté de façon significative sa marge

► Résultats



Alimentation Couche-Tard Inc.

Bénéfice net du 2^e trimestre
(en millions \$US)

2005 **55,5**
2004 38,3

Bénéfice par action (en \$US)
▲ 2005: 0,27 2004: 0,19

Revenus (en milliards \$US)
▲ 2005: 2,39 2004: 1,84

INFOGRAPHIE PC - LE SOLEIL

brute sur le carburant, la faisant passer de 12,44 \$US à 17,05 \$US par gallon aux États-Unis. Jessy Hayem, de Valeurs mobilières Desjardins, prévoyait une marge de 15 \$US par gallon.

« Nous sommes très satisfaits des résultats de Couche-Tard, surtout lorsqu'on tient compte de la situation difficile de la vente d'essence au détail et des ouragans », a écrit M^{me} Hayem dans un rapport d'analyse.

Elle a également bien accueilli la nouvelle politique de dividende de Couche-Tard.

L'action de catégorie B de Couche-Tard (ATD/SV/B) a perdu 17 c pour clôturer à 22,63 \$ à la Bourse de Toronto hier. Il y a moins de trois ans, ce titre se négociait à moins de 6 \$.

POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

L'efficacité sera au cœur de la stratégie

■ MONTRÉAL (PC) — L'efficacité énergétique sera au cœur de la future stratégie énergétique du gouvernement Charest, dont les grandes orientations seront rendues publiques au cours des prochains jours.

Le ministre des Ressources naturelles, Pierre Corbeil, s'est adressé hier aux participants au Forum québécois sur l'énergie et leur a livré les grandes lignes de ces orientations.

Ces orientations seront rendues publiques au cours des prochains jours, puis feront l'objet d'une consultation par Internet, a précisé le ministre Corbeil. La stratégie sera ensuite élaborée, avec des objectifs plus précis.

Il y sera beaucoup question d'efficacité énergétique, a-t-il laissé entendre.

Déjà, le plan d'efficacité énergétique 2005-2010 d'Hydro-Québec a connu un succès certain, au point où ses objectifs de réduction de la consommation ont dû être revus à la hausse, de 3 à 4,1 térawattheures, a noté le ministre. « C'est comme si, en 2010, Hydro-Québec n'avait plus à approvisionner les résidents de Laval. »

« On doit encourager la population à poursuivre dans cette démarche d'une utilisation plus responsable et plus efficace de l'énergie », a-t-il commenté après son allocution.

Le gouvernement ne semble toutefois pas prêt à offrir lui-même des subventions pour favoriser ces économies d'énergie. « L'État n'a pas à toujours intervenir pour que les gens fassent quelque chose », a répliqué le ministre.

« Les encouragements, présentement, sont immédiats pour ceux qui mettent en œuvre ces mesures-là, parce que ce sont eux qui réalisent des

économies de facto, immédiates », a-t-il souligné.

Le ministre a noté que la consommation énergétique d'une résidence de taille moyenne entièrement alimentée à l'électricité coûte 1800 \$ au Québec contre 2700 \$ en moyenne au Canada. Il avoue que les bas tarifs hydroélectriques en vigueur au Québec ne sont pas de nature à inciter spontanément à l'économie d'énergie.

L'efficacité énergétique comporte aussi un autre avantage: « nous éviter d'avoir à développer sans cesse des sources d'approvisionnement de plus en plus dispendieuses », a-t-il rappelé.

Cette diversification des sources d'approvisionnement — énergie hydroélectrique, éolienne, énergies propres et renouvelables — destinée à assurer une plus grande sécurité énergétique, constitue une autre grande orientation du gouvernement.

Le ministre s'est montré intéressé, aussi, aux ports méthaniers. « Nous, on souhaite qu'il s'en réalise au moins un », a-t-il opiné. Il est même allé plus loin: « deux nous donneraient l'opportunité de faire du développement économique. »

Le ministre a toutefois rejeté l'option nucléaire, bien qu'il favorise la diversification des sources d'approvisionnement. « Ce n'est pas une filière que l'on privilégie », a-t-il mentionné, avant d'ajouter que ce n'est « pas non plus une filière que l'on va abandonner ».

Les profits de Mega Bloks montent de 45 %

■ MONTRÉAL (PC) — Les profits du fabricant de jouets Mega Bloks ont augmenté de 45 % au troisième trimestre par rapport à la période correspondante de l'an dernier, alors que ses revenus ont presque doublé.

Au troisième trimestre terminé le 30 septembre, Mega Bloks a enregistré un bénéfice net de 20,4 millions \$US, ou 62 c par action (dilué), en comparaison de 14,1 millions \$US, ou 0,48 \$ par action (dilué), au troisième trimestre de 2004.

Les produits d'exploitation nets de l'entreprise montréalaise pour le trimestre ont pour leur part grimpé de 85,9 millions \$US l'an dernier, à 163,5 millions \$US cette année.

La compagnie rapporte ses résultats financiers en dollars américains.

« Nos produits ont connu une excellente performance au détail et nous avons continué à déployer notre stratégie internationale, a affirmé dans un communiqué, hier, Marc Bertrand, président et chef de la direction. Nous sommes en bonne position pour le quatrième trimestre et très enthousiasmés par les perspectives qu'offre notre gamme étendue de produits. »

Au cours du trimestre, en juillet, Mega Bloks a acquis l'américaine Rose Art Industries pour 355 millions \$ comprenant la prise en charge de la dette en circulation de Rose Art de 37 millions \$.

À la suite de cette acquisition, Mega Bloks a adopté un plan d'intégration en vertu duquel des synergies réduisant ses coûts d'environ 7 millions \$ à 10 millions \$ seront réalisées d'ici la fin de 2006.

Nouveau projet



RÉSIDENCE DU CAMPANILE

pour retraités amoureux de la vie



107 appartements en location

Studios, 3 1/2 et 4 1/2 avec ascenseurs, stationnement intérieur, sécurité 24 h, soins de santé disponibles 24 h, programme d'activités, salle à diner, cinéma maison, bibliothèque, salon de billard, salle d'exercices, chapelle, salon avec piano.



Au cœur de la vie de quartier du Campanile

Les retraités amoureux de la vie marchent en pleine nature, sortent prendre un café, achètent une bonne bouteille de vin, ramassent leurs vêtements chez le nettoyeur, se font couper les cheveux, prennent un rendez-vous chez le dentiste... À LEUR PORTE!

Occupation février 2006

Venez rencontrer Marie-Josée Ruel au :

BUREAU DE LOCATION
3700, du Campanile, bureau 104, Sainte-Foy
418.659.2889

Venez visiter notre appartement témoin

HEURES D'OUVERTURE:
Lundi au vendredi 10 h à 17 h
Samedi et dimanche 13 h à 17 h

À LA CONQUÊTE DE LA PERFECTION



Tout nouveau modèle à traction intégrale.

Voici la IS 250 AWD 2006

- Boîte automatique 6 rapports à commande multimode séquentielle
- Suspension à calibrage sport à double bras triangulaire à l'avant et tiges multiples à l'arrière
- Accueil sans clé intelligent et démarrage à bouton-poussoir
- Système audio haut de gamme à 13 haut-parleurs et entrée MP3
- 10 coussins gonflables multi-configuration



IS 250 RWD
Offerte à partir de
36 300\$



Boulevard
LEXUS TOYOTA

120, Marais, Québec
683-6565

BOIS D'ŒUVRE

Les États-Unis respectent les règles, selon l'OMC

■ GENEVE (AP-PC) — Le Canada fera appel d'une décision de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui stipule que les États-Unis respectent dorénavant les règles de l'Organisation dans l'interminable conflit du bois d'œuvre, a affirmé hier le ministre canadien du Commerce international, Jim Peterson.

L'OMC a jugé, hier, que les États-Unis avaient apporté suffisamment de changements aux droits perçus sur l'importation de bois d'œuvre canadien et qu'ils respectaient maintenant les règles internationales.

Le groupe spécial de l'OMC qui étudiait la question a indiqué que les États-Unis avaient modifié leur législation pour se conformer à un précédent jugement, rejetant ainsi les arguments du Canada selon lesquels les producteurs canadiens continuent d'être lésés par des tarifs américains injustes.

nord-américain (ALENA) — qui a force exécutoire en droit américain — ont déjà établi que rien n'autorisait en premier lieu les États-Unis à imposer des droits sur le bois d'œuvre canadien, a expliqué le ministre Peterson. Les conclusions du groupe portent sur d'autres obligations juridiques et les États-Unis ne peuvent les invoquer pour se soustraire à leurs obligations en vertu de l'ALENA.

En mars 2004, l'OMC avait affirmé que les États-Unis pouvaient percevoir des droits d'importation, mais que le département américain du Commerce les avait mal calculés. L'OMC avait alors ordonné aux États-Unis de les ajuster dans le respect des règles internationales, ce que Washington prétend avoir fait depuis février 2005.

À deux reprises, l'ALENA a donné raison au Canada dans le conflit. Ottawa soutient que les jugements de l'ALENA ont préséance sur ceux de l'OMC et que les États-Unis devraient abolir les tarifs et rembourser les droits déjà perçus dans le passé. Le Canada est actuellement en attente d'une décision qui sera rendue par le Tribunal américain du commerce international (CIT).

« Notre priorité demeure l'appel déposé auprès du CIT, a indiqué le ministre Peterson. Le CIT examinera si les États-Unis se conforment à leurs lois nationales, et nous n'avons aucun doute qu'il tranchera en faveur du Canada et obligera les États-Unis à révoquer les ordonnances d'imposition de droits et à rembourser les dépôts reçus à ce jour.

AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES - SOUMISSIONS - ENCANS
Également placés gratuitement sur Internet à www.appels.doffres.com

(Recours collectif)
COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
No. : 500-06-000184-024

LUCIE BILLETTE,
Requérante

C.
Toyota Canada Inc. et al.
Intimées

AVIS AUX MEMBRES

1. PRENEZ AVIS que l'exercice d'un recours collectif a été autorisé le 25 août 2005 par jugement de l'honorable juge Michel Delorme, de la Cour Supérieure, pour le compte des personnes physiques faisant partie du groupe suivant :

« Tous les consommateurs résidant au Québec qui ont acheté ou loué un véhicule automobile de l'une des intimées manufacturières d'automobiles dont le financement a été assuré par l'une des compagnies de finance intimées associées à l'une des intimées manufacturières d'automobiles et à qui on a exigé le paiement des frais pour la réquisition d'inscription d'une hypothèque mobilière pour la période du 27 septembre 1999 jusqu'au 27 septembre 2002 »

2. Le juge en chef a décrété que le recours collectif autorisé par le présent jugement doit être exercé dans le district de Montréal.

3. L'adresse de la requérante est la suivante :
Madame Lucie Billette
4362, rue Oxford
Montréal, Qc., H4A 2Y6

L'adresse des intimées sont les suivantes :

Toyota Canada Inc. 1400, rue Nobel Boucherville, Qc., J4B 5H3	Toyota Crédit Canada Inc. Services Financiers Toyota 1400 rue Nobel Boucherville, Qc., J4B 5H3
General Motors du Canada Ltée 5000, route Transcanadienne Pointe-Claire, Qc., H9R 4R2	General Motors Acceptance Corp. du Canada Ltée. 455, boul. Fenelon, bureau 310 Dorval, Qc., H9S 5S1
Daimler Chrysler Canada Inc. 3000, route Transcanadienne Pointe-Claire, Qc., H9R 4P6	Services Financiers DaimlerChrysler (DEBIS) Canada Inc. Services Financiers Chrysler Canada 3100, Chemis Côte-Vertu, bureau 400 St-Laurent, Qc., H4R 2J8
Honda Canada Inc. 1750, rue Eiffel Boucherville, Qc., J4B 7W1	Honda Canada Finance Inc. 1750, rue Eiffel Boucherville, Qc., J4B 7W1
Volkswagen Canada Inc. 333, chemin Côte-Vertu, bureau 440 St-Laurent, Qc., H4R 2N1 Crédit VW Canada Inc.	Crédit VW Canada Inc. Volkswagen Finance 333, chemin Côte-Vertu, bureau 440 St-Laurent, Qc., H4R 2N1
Hyundai Motor America Hyundai Auto Canada 1155, boul. René-Lévesque O., bureau 3100 Montréal, Qc., H3B 3S6	Suzuki Canada Inc. 4111 Boul. Poirier St-Laurent, Qc., H4R 2G9
Subaru Canada Inc. 9750, route Transcanadienne St-Laurent, Qc., H4S 1V9	Services de Financement Automobile Primus Canada Inc. Crédit Hyundai Canada Crédit Suzuki Canada Crédit Subaru Canada 800, Place Victoria, bureau 3400 Montréal, Qc. H4Z 1E9
Ford du Canada Ltée 6505 route Transcanadienne Bureau 200 St-Laurent, Qc., H4T 1S3	Crédit Ford du Canada Ltée. 800, Place Victoria, bureau 3400 Montréal, Qc., H4Z 1E9
Mazda Canada Inc. 1155, boul. René-Lévesque O. Bureau 4000 Montréal, Qc. H3B 3V2	Crédit Mazda Canada Inc. 800, Place Victoria, bureau 3400 Montréal, Qc., H4Z 1E9
Nissan Canada Inc. Nissan Canada Finance 18109, route Transcanadienne Kirkland, Qc., H9J 3K1	

4. Le statut de représentante pour l'exercice du recours collectif a été attribué à Mme Lucie Billette, 4362, rue Oxford, Montréal, Qc., H4A 2Y6;

5. Les principales questions de fait et de droit qui seront traitées collectivement sont les suivantes :

À l'égard de chacun des membres du groupe qui a conclu un contrat d'achat et de financement ou de location d'un véhicule de l'une des intimées et qui a payé des frais d'inscription de droits réels au Registre des droits personnels et réels mobiliers :

1. La Loi sur la protection du consommateur (L.R.Q., c. P-40.1) s'applique-t-elle aux contrats conclus à cet effet?
2. Chacun des membres du groupe a-t-il reçu toutes les informations exigées par la Loi sur la protection du consommateur ?
3. La publicité des intimées contrevient-elle aux dispositions de la Loi sur la protection du consommateur ?
4. Les membres du groupe ont-ils droit au remboursement des frais d'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers ?
5. Les membres du groupe ont-ils droit à des dommages-intérêts ?
6. Les membres du groupe ont-ils droit à des dommages-intérêts punitifs ?

6. Les conclusions recherchées qui se rattachent à ces questions sont les suivantes :

ACCUEILLIR l'action en recours collectif de votre requérante et des membres du groupe contre les intimées;

CONDAMNER chacune des intimées liées à rembourser, conjointement et solidairement, à la requérante et à chacun des membres du groupe avec qui elles ont contracté, le montant qu'elles ont payé pour les frais d'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers;

CONDAMNER chacune des intimées liées à payer, conjointement et solidairement, à la requérante et à chacun des membres du groupe avec qui elles ont contracté, un montant forfaitaire de 100\$ à titre de dommages-intérêts et ordonner le recouvrement collectif de cette condamnation ;

CONDAMNER chacune des intimées liées à payer, conjointement et solidairement, à la requérante et à chacun des membres du groupe un montant forfaitaire de 100\$ à titre de dommages punitifs et ordonner le recouvrement collectif de cette condamnation;

CONDAMNER chacune des intimées liées à payer, conjointement et solidairement, les intérêts sur les dites sommes plus l'indemnité additionnelle prévue à l'article 1619 du Code civil du Québec à compter de la date de signification de la présente requête;

CONDAMNER les intimées aux dépens, y compris les frais d'avis;

Le recours collectif à être exercé par la représentante pour le compte des membres du groupe consistera en :

« Une action en remboursement des frais d'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers facturés illégalement, en dommages-intérêts et en dommages exemplaires y compris les intérêts et les indemnités additionnelles prévues au Code civil du Québec »

Tout membre faisant partie du groupe qui ne s'en sera pas exclu de la façon indiquée ci-après, sera lié par tout jugement à intervenir sur le recours collectif.

La date après laquelle un membre ne pourra plus s'exclure, sauf permission spéciale, a été fixée au 30^e jour suivant celle de la publication du présent avis.

Un membre, qui n'a pas déjà formé de demande personnelle, peut s'exclure du groupe en avisant le greffier de la Cour supérieure du district de Montréal par courrier recommandé ou certifié avant l'expiration du délai d'exclusion.

Tout membre du groupe qui a formé une demande dont disposerait le jugement final sur le recours collectif est réputé s'exclure du groupe s'il ne se désiste pas de sa demande avant l'expiration du délai d'exclusion.

Un membre du groupe autre qu'un représentant ou un intervenant ne peut être appelé à payer les dépens du recours collectif.

Un membre peut faire recevoir par la Cour son intervention si celle-ci est considérée utile au groupe. Un membre intervenant est tenu de se soumettre à un interrogatoire préalable à la demande des intimées. Un membre qui n'intervient pas au recours collectif ne peut être soumis à l'interrogatoire préalable que si le Tribunal le considère nécessaire.

Procureurs de la requérante :
Adams Gareau
1000, Sherbrooke, O., bureau 1530
Montréal, Qc. H3A 3G4
Tél. : (514) 848-9363
Fax : (514) 848-0319
www.adams-gareau.com

Montréal, le 12 novembre 2005
Procureurs des intimées :
Lavery, DeBilly
Nichol Paskell-Mede
Fraser, Milner, Casgrain

L'ALENA

« Les conclusions du groupe spécial de l'OMC ne changent en rien le fait que les procédures entreprises aux termes de l'Accord de libre-échange

Québec reçoit la plus grosse foire de défense et de sécurité au pays

LISE FOURNIER
L.Fournier@lesoleil.com

■ Depuis les attaques du World Trade Center en septembre 2001, la sécurité est devenue un des enjeux de notre monde. Plusieurs pays ont mis en place des plans d'action et d'intervention pour faire échec au terrorisme. L'industrie s'est aussi mise de la partie en créant de nouvelles technologies propres à renforcer la sécurité publique. Dans ce domaine, Québec présente un bon noyau de PME.

Or, en organisant pour une troisième fois, la Conférence défense sécurité innovation 2005, la Capitale devient la plus importante foire du genre au Canada. Initié par Pôle Québec Chaudière-Appalaches, Technopôle défense et sécurité et RDDC Valcartier, l'événement qui se tient tous les deux ans, a débuté en 1999.

À compter d'aujourd'hui, quelque 360 participants du milieu des sciences, de la politique et des affaires — réunis au Château Frontenac — exposeront les défis et solutions de la lutte au terrorisme.

Plusieurs pays sont représentés dont les États-Unis, qui de concert avec le Canada, ont fixé un calendrier des priorités visant surtout la protec-

tion publique. Ce qui explique une première participation du US Department of Homeland Security.

M. Antonio Lara, directeur recherche et développement à Pôle Québec Chaudière-Appalaches souligne que la présence du US Department of Homeland Security ajoute du prestige à la conférence. Le programme reflète aussi les nouvelles préoccupations de la sécurité. Ainsi les experts aborderont des scénarios sur la façon de réagir à des menaces chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires. D'autres parleront de la protection des infrastructures. Un troisième volet s'attache aux aspects humains du contre-terrorisme et, le dernier touche à la capacité d'intégration en si-

tuation d'urgence. La section affaires offre une vitrine aux entreprises qui veulent présenter leurs produits et leurs avancées technologiques en matière de sécurité.

Avec un noyau d'environ 80 entreprises en sécurité et défense, Québec occupe une position enviable dans ce marché. Et la conférence leur fournit l'occasion de se mettre en valeur. Selon M. Antonio Lara, il est même plus facile pour les PME de percer le marché de la sécurité « parce que le processus, dit-il, est moins lourd que dans le monde militaire ».

Technopôle sera aussi très présent à cette conférence. L'organisme qui regroupe les entreprises québécoises du secteur sécurité-défense propose à ses membres un programme électronique pour les mettre en contact avec les décideurs et les gouvernements de divers pays. Financé par Développement économique Canada, RDDC Valcartier et par ses membres, Technopôle, créé il y a quelques mois, a pour mission de supporter les entreprises du secteur, à promouvoir les technologies et à solliciter des entreprises étrangères à venir s'installer à Québec.

Les investissements en capital de risque chutent au Québec

■ MONTRÉAL — L'industrie du capital de risque a connu un net ralentissement de son activité au troisième trimestre, tant au Québec que pour l'ensemble du Canada, ce qui va à l'encontre de la tendance observée aux États-Unis. Les données divulguées hier par Réseau Capital, l'association qui regroupe les investisseurs en capital de risque au Québec, révèlent que 118 millions \$ ont été investis dans les entreprises québécoises au cours du plus récent trimestre, ce qui re-

présente un recul de 31 % par rapport à la période correspondante de 2004 et de 38 % par rapport au deuxième trimestre de 2005. Le nombre d'entreprises québécoises qui ont reçu du capital de risque n'a toutefois pas baissé aussi considérablement. Ainsi, 79 compagnies ont été financées au troisième trimestre de 2005, comparativement à 81 l'année précédente. Le recul est toutefois de 24 % par rapport aux 104 entreprises financées au deuxième trimestre de 2005. Pour l'ensemble du Canada, le capital investi a totalisé 261 millions \$, soit 50 % de moins que les 522 millions \$ investis au troisième trimestre de 2004 et 59 % de moins que les 635 millions \$ du deuxième trimestre de 2005. **PC**

Mazda Chatel vous donne la lune !

309\$*
Par mois
Location 48 mois

25,750\$*
- 3,755\$*
21,995\$*

0\$ comptant
0\$ Transport et préparation

MAZDA CHATEL
28 ans

4601, boul. des Galeries, Québec
voisin des Galeries de la Capitale
627-4601
www.mazdachatel.com

GRATUIT
4 pneus d'hiver, balai à neige,
essuie-glaces d'hiver,
1 caisse complète de lave glace

www.mazda.ca

* Modèle G4S05AA00. Taxes en sus. Location 48 mois, 20000 km par année. Sur approbation du crédit. Photos à titre indicatif. Détails sur place.

VENTES, PIÈCES et SERVICE ouvert du lundi au vendredi jusqu'à 21h.

Baisse des livraisons des manufacturiers

■ OTTAWA (PC) — La forte baisse observée dans la fabrication de véhicules automobiles a été, selon Statistique Canada, la cause principale de la chute des livraisons des manufacturiers canadiens en septembre.

Les livraisons ont régressé de 0,5% en septembre pour s'établir à 51,6 milliards \$. En août, une hausse de 3,1% avait été observée.

Mis à part l'industrie des véhicules automobiles et des pièces, les livraisons manufacturières totales ont augmenté de 0,6%, un rythme « relativement bon », selon l'agence fédérale.

Le repli de septembre n'était pas très généralisé. La baisse de la fabrication de véhicules automobiles a notamment été partiellement compensée par des hausses dans les industries de l'aérospatiale et des produits chimiques.

Sur les 21 industries entrant dans le calcul de Statistique Canada, 10 seulement, représentant un peu plus de la moitié du total des livraisons, ont affiché des baisses.

Entre autres, la production de produits aérospatiaux et de leurs pièces s'est accrue de 21,7% en septembre

pour totaliser 1,1 milliard \$, ce qui a atténué la baisse de 30,1% observée en août et contrebalancé partiellement le recul global des livraisons de septembre, a souligné Statistique Canada, hier.

Affectée par la baisse du secteur de l'automobile, l'Ontario a vu ses livraisons de septembre baisser de 2,2%, alors que le Québec, stimulé par le regain de l'industrie aérospatiale a enregistré une hausse de 1,6% de ses livraisons manufacturières.

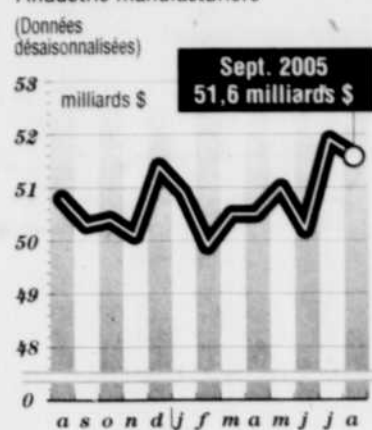
Au Nouveau-Brunswick, une hausse de 4% a été observée.

Pour ce qui est des stocks, ils ont diminué de 0,5% en septembre pour s'établir à 65,2 milliards \$, alors que les stocks de produits finis ont chuté de 2,1% pour se chiffrer à 21,6 milliards \$.

Le niveau des commandes en carnet des fabricants a pour sa part progressé de 0,1% en septembre pour se fixer

Expéditions des manufacturiers

Expéditions totales de l'industrie manufacturière (Données désaisonnalisées)



Source: Statistique Canada INFOGRAPHIE PC - LE SOLEIL

à 42 milliards \$. Les nouvelles commandes ont reculé, quant à elles, de 1,7% pour s'établir à 51,6 milliards \$.

Quebecor World cède six imprimeries

■ TORONTO (PC) — Quebecor World cède pour 53 millions \$ six de ses installations à Grafikom, une entreprise nouvellement créée par d'anciens de ses dirigeants.

Les installations visées par la transaction sont spécialisées dans l'imprimerie commerciale et de spécialités situées à Toronto, à Calgary, à Edmonton, à Sherbrooke, à Carlsbad, en Californie, et à Guadalajara, au Mexique.

Grafikom est basée à Toronto et comptera sur des revenus annuels de plus de 100 millions \$. La nouvelle entreprise emploie près de 600 personnes.

DIRECTION

Aivars Beikmanis, ex-président du Groupe de spécialités de Quebecor World au Canada, agira à titre de président et chef de la direction de la société. Il sera secondé par Éric Morin qui sera président pour l'est du Canada et vice-président exécutif. M. Morin

est aussi un ancien dirigeant de Quebecor World.

En vertu de leur entente, Grafikom et Quebecor World ont convenu de prolonger leur relation d'affaires actuelle en vertu de laquelle Quebecor World continuera à fournir aux clients de Grafikom ses pleines ressources d'imprimerie à presse rotative et à finition en ligne.

Pour sa part, Grafikom continuera à offrir aux clients de Quebecor World des services d'imprimerie de spécialités et de presses à feuilles.

Avec cette acquisition d'installations de Quebecor World, Grafikom deviendra l'un des plus importants réseaux d'imprimerie commerciale, numérique et de spécialités au Canada.

Quebecor World est la division imprimerie du groupe Quebecor.

Ailes de la Mode: 80 employés mis à pied en janvier

Ils ont été avisés lundi

■ MONTRÉAL (PC) — Le détaillant québécois Les Ailes de la Mode mettra à pied 80 de ses employés au mois de janvier.

La mesure, adoptée par le nouveau propriétaire de la chaîne, affectera toutes les catégories de personnel des quatre magasins Les Ailes au Québec.

La compagnie a annoncé hier dans un communiqué que les employés touchés ont été avisés en fin d'après-midi, lundi.

MESURE NÉCESSAIRE

« Bien que malheureuse, cette mesure s'avère néanmoins nécessaire et s'inscrit dans le cadre du processus continu de restructuration de l'organisation, a affirmé le président et chef de l'exploitation de Les Ailes (TSX:MOD), Joe Kohl. Nous sommes fermement convaincus que nos initiatives fortifieront considérablement l'exploitation. »

La chaîne de magasins Les Ailes de la Mode, fondée par Paul Delage Roberge, appartient au Groupe Fairweather depuis le mois d'août dernier.

Les quatre grands magasins de Laval, de Montréal, de Brossard et de Sainte-Foy sont ainsi passés aux mains d'Isaac Benitah qui exploite également, au Canada, les chaînes Randy River et International Clothiers.

Paul Delage Roberge a conservé la division des maillots de bain qui compte 59 boutiques œuvrant sous la bannière Groupe Bikini Village.

Les quatre magasins sont touchés

AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES - SOUMISSIONS - ENCANS

Également placés gratuitement sur Internet à www.appels.doffres.com

AVIS PUBLIC

AVIS DE RECHERCHES : HÉRITIERS SUCCESSION ÉMILIA CHARETTE

Le 9 novembre 2005, l'honorable juge Claude Tellier de la Cour Supérieure du Québec à Montréal a désigné Madame Lisette Pilon pour agir comme liquidateur de la succession de ÉMILIA CHARETTE. Celle-ci est décédée à Beauport le 13 janvier 2002 à l'âge de 102 ans. Elle était la fille de Félix Charette et de Marie Anne Verdon.

Toute personne qui est héritière de ÉMILIA CHARETTE doit faire parvenir au soussigné dans les trente jours de la publication de cet avis la preuve documentaire (certificat de naissance de l'état civil et tout autre document pertinent qui pourrait être requis) la reliant à ÉMILIA CHARETTE. Passé ce délai, le soussigné, mandaté par la liquidatrice, procédera à la distribution du reliquat de cette succession aux héritiers actuellement connus.

Pour faire connaître votre qualité d'héritier et établir votre lien de parenté avec la défunte ÉMILIA CHARETTE, vous voudrez bien communiquer avec le soussigné et avoir en votre possession les noms de vos père et mère, grand-père, grand-mère, arrière-grands-parents, oncles et tantes, etc.:

ME LAURENT TRUDEAU, B.A., L.L.L. avocat
329, de la Commune Ouest, bureau 200
Montréal (QC) H2Y 2E1
Tél.: 514.990.2163
Télec.: 450.656.9634
Courriel: laurenttrudeau@videotron.ca

APPEL D'OFFRES PROJET: A05-016

MODIFICATION DE SYSTÈMES DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE DOMESTIQUE DIVERS IMMEUBLES



AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que des offres cachetées, scellées et adressées au directeur général de l'Office municipal d'habitation de Québec, 350, boulevard Charest Est, Québec, G1K 3H5 (7^e étage) seront reçues jusqu'à 14 h, heure locale en vigueur, le vendredi 2 décembre 2005, pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour, à la même heure.

Les intéressés pourront obtenir les documents de soumission et renseignements pertinents à l'adresse mentionnée ci-dessus (de 9h à 16h) à partir de 13 h 30 le lundi 28 novembre 2005. Le bureau est ouvert entre 8 h 30 et 16 h 30 (fermé entre 12 h et 13 h 30).

Seules sont autorisées à présenter des offres les entreprises ayant leur principale place d'affaires au Québec et possédant un permis de la Régie des entreprises en construction du Québec, œuvrant dans le domaine spécialisé. Cet appel d'offres est assujéti à l'annexe 502.4 de l'Accord sur le commerce intérieur. (A.C.I.)

Un versement de 25\$ sera exigé pour l'obtention des documents de soumission; ce montant sera non remboursable.

Les entreprises qui présenteront des prix seront tenues d'assister à la séance d'information obligatoire qui aura lieu dans les bureaux de l'Office municipal d'habitation de Québec, 350, boulevard Charest Est, Québec, G1K 3H5 (7^e étage), le vendredi 25 novembre 2005 à 10 h.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé représentant 10% du montant ou d'un cautionnement de soumission représentant le même montant valide pour une période de soixante jours (60), fait à l'ordre ou en faveur de l'Office municipal d'habitation de Québec.

L'Office municipal d'habitation de Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Donné à Québec, le 16 novembre 2005.

Pour informations:
René Leclerc
Tél.: 780-5229

Le directeur général
Joseph Bigas

Le mode de scrutin, votre opinion est fondamentale!

La Commission spéciale sur la Loi électorale (CSLE) de l'Assemblée nationale a pour mandat de consulter la population sur des questions liées à la révision du mode de scrutin, à la tenue des élections et à la représentation des régions, des femmes, des jeunes, des minorités ethnoculturelles et des autochtones.

Elle tiendra des auditions publiques à compter du 24 janvier 2006 dans 16 villes du Québec.

INFORMEZ-VOUS

Un cahier d'information présentant les grands enjeux liés à la consultation est disponible dans le site Internet de l'Assemblée nationale (www.assnat.qc.ca) ou auprès du secrétariat de la CSLE.

EXPRIMEZ-VOUS

Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion peut :

- soumettre un mémoire au secrétariat de la CSLE d'ici le mardi 20 décembre 2005; ou
- participer à la consultation en ligne en remplissant le formulaire à cet effet dans le site de l'Assemblée nationale (une version papier de ce formulaire est insérée dans le cahier du participant); ou
- signifier son intérêt à témoigner quelques minutes devant la Commission, sans déposer de mémoire, en remplissant ce même formulaire.

La Commission communiquera avec les personnes et les organismes qu'elle entendra dans le cadre de ses auditions publiques.

Exigences relatives aux mémoires soumis

Transmettez un exemplaire papier de votre mémoire (format lettre), accompagné d'un résumé, par la poste et, si possible, en version électronique, par courriel. Veuillez inclure 20 exemplaires supplémentaires si vous désirez que votre mémoire soit transmis à la Tribune de la presse (facultatif).

SUIVEZ LES TRAVAUX

Consultez régulièrement le site de la CSLE pour tout savoir (horaire des auditions et de la tournée, journal des débats, mémoires et documents déposés, etc.).



Les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignements doivent être adressés à : M^{re} Louis Breault
Secrétaire de la Commission spéciale sur la Loi électorale

Édifice Pamphile-Le May, 1035, rue des Parlementaires
3^e étage, bureau 3.15, Québec (Québec) G1A 1A3
Téléphone : (418) 643-2722
Télécopieur : (418) 643-0248
Courriel : csle@assnat.qc.ca

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Décès Avis

INDEX DES AVIS DE DÉCÈS

BEAUDOIN, Benoît Lauzon	14 nov. 2005
CARON, Soeur Laura Beauport	14 nov. 2005
COULOMBE, Rose Beaudet Lotbinière	12 nov. 2005
GARNEAU, Marguerite Patry Charry	14 nov. 2005
HAMEL, Raynald Lévis	10 nov. 2005
LORANGER, Marguerite Bouchard Sainte-Foy	14 nov. 2005
MATHIEU, Rose-Aimée Sauvageau	9 nov. 2005
MORIN, Père Jean-Louis, o.p. Aylmer	8 nov. 2005
MORIN, Richard Saint-Romuald	15 nov. 2005
PAGEAU, Marie-Jeanne Ouellet Québec	12 nov. 2005
PRÉVOST, Mgr Gustave, p.m.é. Laval	13 nov. 2005
RAYMOND, Claude	12 nov. 2005
SASSEVILLE, Soeur Marie-Gabrielle La Pocatière	14 nov. 2005
TESSIER, Auguste Saint-Casimir	12 nov. 2005



Benoît Beaudoin

L'Hôtel-Dieu de Lévis, le 14 novembre 2005, à l'âge de 79 ans, est décédé M. Benoît Beaudoin, époux de dame Cécile Fradette. Il demeurait à Lauzon. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses soeurs, son beau-frère et sa belle-soeur: Louise (feu Willie Berthelot), Fleurette (feu Florent Fournier), Rita (feu Jacques Simard), Charlotte (Gilles Bernier) et Rachelle Leclerc (feu Emile Fradette); sa nièce et son neveu: Carole Fradette (André Villeneuve) et Robert Fradette; plusieurs neveux et nièces; ainsi que de nombreux amis(e)s. Des remerciements au personnel de l'Unité coronarienne de l'Hôtel-Dieu de Lévis. Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à l'organisme de votre choix.

Le service religieux sera célébré le **jeudi 17 novembre, à 11h, en l'église Saint-Joseph (paroisse Saint-Joseph-de-Lévis), 291, rue Saint-Joseph, Lévis.** La direction des funérailles a été confiée à la maison:

GILBERT & TURGEON LTÉE
Lévis 837-4757
Télécopieur 837-9317
Courriel : gilbert@turgeon.qc.ca



Soeur Laura Caron

La Maison provinciale, 37, avenue des Cascades, Beauport, le lundi 14 novembre 2005, à l'âge de 89 ans et 9 mois, dont 63 ans de profession religieuse, est décédée Soeur Laura Caron (soeur Françoise-de-la-Visitation) de la Congrégation des Soeurs Servantes du Saint-Coeur de Marie. Elle est née à Saint-Roch-des-Aulnaies, l'Islet de feu François-Xavier Caron et de feu Marie Gagnon.

Elle laisse dans le deuil, outre sa communauté, ses soeurs Marie-Ange, S.S.C.M., Rita Chouinard Lépine, Véronique Chouinard Lépine, Marguerite Chouinard Bourbeau ainsi que des neveux et nièces. Elle sera exposée à la

MAISON PROVINCIALE

37, avenue des Cascades, Beauport le mercredi 16 novembre 2005, de 13h à 17h et de 19h à 21h30 ainsi que le 17, à partir de 12h30.

S'il vous plaît, ne pas envoyer de fleurs. Votre témoignage de sympathie peut s'exprimer par un don au profit des missions des Servantes du Saint-Coeur de Marie. Veuillez l'adresser au Service des Missions, à l'attention de soeur Pauline Leblond, 37, avenue des Cascades, Beauport (Québec), G1E 2K1.

Les funérailles auront lieu le **jeudi, 17 novembre 2005, à 14h, en la chapelle des Sœurs Servantes du Saint-Coeur de Marie, à Beauport.** et l'inhumation au cimetière de la communauté. Les funérailles sont sous la direction de la

RÉSIDENCE FUNÉRAIRE MICHEL GRAVEL

2970, chemin Royal
Beauport (Québec), G1E 1T3
Pour renseignements: 660-2020
Télécopieur: 660-2620
Courriel: mgravel@restuneraire.ca
Site Web: www.michelgravel.ca
(Avis de décès disponible sur le site)



Rose Beaudet Coulombe

La Résidence Marie-Pier de Saint-Flavien, le 12 novembre 2005, à l'âge de 82 ans, est décédée Mme Rose Beaudet, épouse de feu Aurèle Coulombe, demeurant à Lotbinière. La famille accueillera parents et ami(e)s à l'église une heure avant la cérémonie. Les funérailles auront lieu le **jeudi 17 novembre en l'église de Lotbinière à 11h.** L'inhumation aura lieu au cimetière paroissial.

La défunte laisse dans le deuil ses enfants: Aline (Pierre Charland), feu Gatton (Ghyslaine Charest), Diane (Don Devoretz), Ginette (Michel Côté), Pierre (Brigitte Ferland), Marcel (Danielle Leclerc), Jocelyne, Michel, Hélène; ses soeurs: Marthe, Gertrude, Rita, Monique; plusieurs petits-enfants, arrière-petits-enfants, ainsi que de nombreux beaux-frères, belles-soeurs, neveux, nièces et ami(e)s.

Pour renseignements
FUNÉRAIRIE SERGE GARNEAU
Lotbinière
(819) 263-2481
télécopieur: (819) 697-2245.

Marguerite Patry Garneau

Dans l'avis de décès nous aurions dû lire elle est décédée le 14 novembre 2005.



Raynald Hamel

L'Hôtel-Dieu de Lévis, le 10 novembre 2005, à l'âge de 66 ans, est décédé monsieur Raynald Hamel, époux de dame Liliane Traversy. Il demeurait à Lévis.

Outre son épouse, il laisse dans le deuil son frère, sa soeur, ses beaux-frères et ses belles-soeurs: Claude (Louise Drouin), Lise (Camille Bouchard), feu André Traversy (Réjeanne Carrier), Jean-Paul Traversy, Jacques Traversy (Diane Gagnon) et Claude Traversy (Lise Daigle); ainsi que ses oncles, tantes, neveux, nièces, cousins, cousines et ami(e)s. La famille vous accueillera à la résidence

GILBERT & TURGEON LTÉE
4001, rue de la Fabrique
Lévis, secteur Saint-David
téléphone: (418) 837-4757
télécopieur: (418) 837-9317
courriel: gilbert@turgeon.qc.ca

le **samedi 19 novembre à compter de 11h. Le service religieux sera célébré le même jour à 12h, en l'église Saint-David de l'Auberivière, 3995, rue de la Fabrique, Lévis, secteur Saint-David.**

Un souvenir pour les proches

Faites plastifier l'avis pour seulement 3 \$

3 \$ par copie, livré par envoi postal

686-3326, poste 2261

LE SOLEIL



Marguerite Bouchard Loranger

L'hôpital Saint-François d'Assise de Québec, le 14 novembre 2005, est décédée à l'âge de 91 ans, Mme Marguerite Bouchard, épouse de feu Robert Loranger demeurant à Sainte-Foy. La famille accueillera parents et ami(e)s directement à l'église à partir de 13h. Les funérailles auront lieu le **vendredi 18 novembre à 13h30 en l'église Sainte-Marie-Madeleine (435, boul. Sainte-Madeleine, Trois-Rivières).** L'inhumation aura lieu au cimetière Saint-Michel de Trois-Rivières. La direction des funérailles a été confiée au

CENTRE FUNÉRAIRE ROUSSEAU

445, des Volontaires, Trois-Rivières
La défunte laisse dans le deuil, sa fille Danielle Loranger Brewer de Naples, Floride; son fils Michel Loranger (Lise Tousignant) de Montréal; ses quatre petits-fils: Nicholas et Christian Brewer de Naples, Floride, Gordon et Duncan Traits et leur mère Barbara Loranger Traits de Toronto; un arrière-petit-fils Charlie Traits de Toronto; ses deux soeurs: Armande Bouchard, Jeanne Bouchard Rouette; sa belle-soeur Lucille Loranger; sa nièce Marcelle Maille (Jean-Pierre) de Québec. Toute marque de sympathie peut se traduire par des offrandes de messes.

Pour renseignements: 1-800-246-6225
télécopieur: 1 (819) 374-6227
www.centrerousseau.com/avis_decès.htm

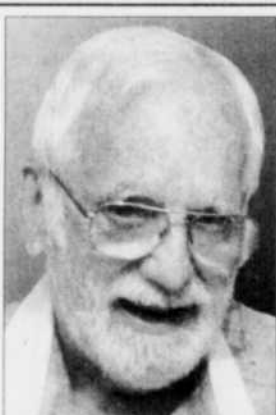


Rose-Aimée Sauvageau Mathieu

L'hôpital de Valleyfield, le 9 novembre 2005, à l'âge de 95 ans, est décédée madame Rose-Aimée Sauvageau, épouse de feu Richard Mathieu. Elle laisse dans le deuil sa fille Gilberte (Roland Germain) et son petit-fils Richard (Chantale Dufour), ses soeurs Irène (Roméo Papillon), Annette, Marie (Stanislas Vaillancourt), son frère Albert (Gertrude), ses belles-soeurs Jeanne (Laurent), Jeanne d'Arc (Joseph) et plusieurs neveux, nièces et ami(e)s.

Les funérailles seront célébrées le **samedi 19 novembre 2005 à 14h, en l'église Notre-Dame de Pitié, rue St-Vallier, Québec.** La famille recevra les condoléances à l'église dès 13h.

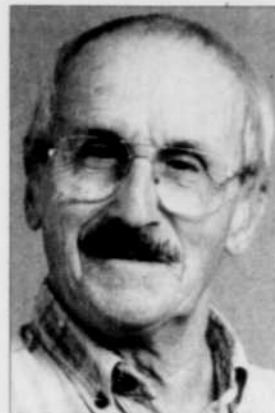
Direction des funérailles:
ALFRED DALLAIRE - MEMORIA



Jean-Louis Morin, o.p.

Le centre hospitalier de la Vallée de l'Outaouais, le 8 novembre 2005, est décédé Jean-Louis Morin, dominicain, fils de feu Alfred Morin et de feu Berthe Côté. Il demeurait à Aylmer. D'abord vicaire puis curé, le Père Morin se consacra par la suite aux itinéraires de l'Outaouais et vivra au milieu d'eux jusqu'à la fin de sa vie.

Il laisse pour se souvenir de lui, outre sa famille dominicaine, son frère Maurice (Yvette de Beauvillage); ses soeurs: Gabrielle (feu Henri Lalonde) et Gilberte; sa belle-soeur Georgette Laberge (feu Léopold Morin); plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines et de nombreux (ses) amis(e)s. Il était également le frère de feu Jeannine Morin. Les funérailles auront lieu le **samedi 19 novembre à 11h, à l'église Saint-Paul de Aylmer.**



Richard Morin

L'Hôtel-Dieu de Lévis, le 15 novembre 2005, à l'âge de 78 ans et 6 mois, est décédé M. Richard Morin, époux de feu dame Hélène Bélanger, fils de feu M. Arthur Morin et de feu dame Rosanna Carrier. Il demeurait à Saint-Romuald. La famille recevra les condoléances au funérarium:

CLAUDE MARCOUX LTÉE

2100, chemin du Sault, Saint-Romuald
jeudi de 14h à 17h et de 19h à 22h ainsi que vendredi à compter de 12h. Le service religieux sera célébré le **vendredi 18 novembre 2005 à 14h, à l'église de Saint-Romuald** et de là au cimetière paroissial.

La défunte laisse dans le deuil ses enfants: Réjean (Murielle Grenier), Huguette (Gaëtan Bédard), Sylvain (Louise Corveau), Renald (Sylvie Lamontagne), Serge (Danielle Côté), Carole (Claude Beauvillage), Marc (Nathalie Laliberté), Jocelyne (Mario Cadrin); ses petits-enfants: Sonia, Frédéric, André, Geneviève, Mathieu, Véronique, Marie-Lou, Antoine, Philippe, Nicolas, Vanessa, Charles, Alexandre (Bobby), Jimmy, William, Sarah-Elisabeth, Gabriel, Guillaume, Emilie, Karine, Maxime; ses frères et soeurs: feu Jean-Louis (Jacqueline Tremblay), feu Paul-Emile (Thérèse Blais), Rita (Jean-Marie Fecteau), Gemma (feu Réal Lafontaine), feu Thérèse (Marcel Hallé), feu Benoît (Micheline Vermette), Cécile (Jean-Claude Hallé), feu Monique (feu Philippe Roberge), Armand (Louissette Drapeau), Madeleine (Yves Joncas), feu Raymond (Marie-Claire Pelletier), Maurice (Pauline Grégoire); ses beaux-frères et belles-soeurs: feu Roland (Madeleine Allard), feu Jeanne (Ovide Cantin), Paul (Florence Cantin), Auguste (Murielle Gaudreau), feu Yolande (feu Roger Cauette), Antoinette (Rodrigue Roberge), Georges (Rita Roy), feu Georgette (Paul Gilbert), Robert (Pierrette Cantin), Eugène (Oliva Bouchard); son amie Francine ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines, parents et amis (es).

Pour renseignements: 839-8823
Télécopieur: 839-0016
Courriel: amarcoux@videotron.ca
Site web: www.claudemarcoux.com
Membre de la corporation
des thanatologues du Québec



Marie-Jeanne Ouellet Pageau

L'hôpital St-François d'Assise, le 12 novembre 2005, à l'âge de 91 ans et 3 mois, est décédée dame Marie-Jeanne Ouellet, épouse de feu monsieur Léo Pageau, fille de feu monsieur Edouard Ouellet et de feu dame Amanda Bilodeau. Elle demeurait à Québec. La famille recevra les condoléances au funérarium du

CENTRE FUNÉRAIRE DE L'ANSE

280, 8e Rue, Québec
vendredi de 14h à 17h et de 19h à 22h; samedi de 9h à 10h30. Le service religieux sera célébré le **samedi 19 novembre 2005 à 11h, en l'église Notre-Dame-de-la-Recouvrance (angle Beauvillage et Bélanger à Vanier)** et de là au cimetière St-Charles.

Elle laisse dans le deuil ses soeurs: Lucienne, feu Gérard (feu Claire Breton, feu Gemma Dallaire), feu Thérèse (feu Napoléon Létourneau), Pierrette (Gérard Groleau), Jeannine (Marcel Lebourlay), feu Ghislaine ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines et ami(e)s.



Claude Raymond
1937-2005

M. Claude Raymond, qui a longtemps été vice-président exécutif d'Uniprix avant de devenir conseiller spécial au sein de l'entreprise, est décédé le 12 novembre dernier.

M. Raymond a été, sans contredit, l'un des principaux bâtisseurs d'Uniprix, et ce, dès la fin des années 70. Pendant plus de 25 ans, les pharmaciens et les pharmaciennes actionnaires d'Uniprix, tout comme les employés du siège social et les fournisseurs, ont eu le privilège de côtoyer un homme de talent et de passion, pour qui le respect des gens était la marque de commerce, cela dit sans oublier son grand sens de l'humour.

Outre son épouse, Mme Nicole Boivin, il laisse dans le deuil ses deux filles Julie (Daniel) et Marie-Claude (Peter), ses deux petites-filles Chloé et Béatrice, sa belle-mère Fleur-Ange, ses frères et soeurs, ses beaux-frères et belles-soeurs ainsi que toute l'organisation d'Uniprix.

Sincères remerciements au Dr André Berdnikoff, de Longueuil, de même qu'aux équipes du Reston Hospital Center et de United Airways, de Washington, dont le grand professionnalisme mérite d'être souligné.

Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la Fondation du CHUM ou à l'Association québécoise de la fibrose kystique.

La famille recevra les condoléances au Complexe funéraire Urgel Bourgie, au 1255, rue Beaumont, Ville Mont-Royal (www.urgelbourg.com), le jeudi 17 novembre, de 10h à 12h et de 13h 30 à 18h. Une liturgie de la Parole sera célébrée à la chapelle du Complexe, le même jour, à 18h 30.

UNIPRIX

famill

Vivre jusqu'au bout. 687-6084
www.michel-sarrazin.ca



Journée portes ouvertes

Le personnel de la Compagnie du Cimetière Saint-Charles vous invite à une journée portes ouvertes au mausolée columbarium le dimanche 20 novembre 2005 de 10 heures à 16 heures.

Vous aurez l'opportunité de demander tous les renseignements sur les emplacements funéraires disponibles allant des cryptes, des niches, des lots de sépultures, et de visualiser un choix d'urnes cinéraires, etc.

Veuillez vous informer des avantages des arrangements anticipés.

Les connaisseurs reconnaissent que le Cimetière Saint-Charles est le mieux situé pour desservir les familles de la région de Québec

Pour renseignements: 688-0566

1460, boulevard Wilfrid-Hamel, Québec

7 JOURS
le forfait parfait!

BAZAR et SERVICES

Les petites annonces du Soleil
844-4444

Décès Avis



Soeur Marie-Gabrielle Sasseville, Soeur de la Visitation Sainte-Marie, Monastère de La Pocatière 1908 - 2005

L'Hôpital Général de Québec, chez les Soeurs Augustines, le 14 novembre au matin, à l'âge de 97 ans et 7 mois, est décédée Soeur Marie-Gabrielle Sasseville, après 76 ans de profession religieuse.

Elle laisse dans le deuil outre sa chère Congrégation, son frère Arthur Sasseville (Marie Gagnon), sa belle-soeur Marguerite Proulx (feu Gilbert Sasseville), ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines, autres parents et amis.

Les funérailles auront lieu le même jour à 14h, en l'église de Saint-Casimir et de là au cimetière paroissial.

RESIDENCE FUNÉRAIRE MARIUS PELLETIER INC La Pocatière, St-Jean-Port-Joli et L'Islet



Auguste Tessier, le 12 novembre 2005, à l'âge de 92 ans, est décédé monsieur Auguste Tessier, il était l'époux de feu dame Elويدa Cantin.

Monsieur Tessier laisse dans le deuil, ses beaux-frères et belles-sœurs: Mme Noël Tessier (Madeleine Douville), Mme Henri Tessier (Aline Laganière), M. et Mme Lionel Petitclerc (Imelda Cantin), M. et Mme Jules Chantal (Dolores Cantin), M. et Mme Gérard Perron (Bernadette Cantin), Mme André Naud (Marguerite Cantin), M. et Mme Paul Cantin (Monique Marcotte), Mme Alfred Cantin (Rolande Trudel); ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines et am(e)s.

Pour renseignements: (418) 339-2212 ou (418) 285-2211

Télécopieur: (418) 285-2077

courriel: lacoursiere@globetrotter.net

MONUMENTS

DU MANUFACTURIER THERIAULT & FILS

710, 1ère Ave, Québec, 524-1561



NE LAISSEZ PAS UN ÊTRE CHER DANS L'OUBLI

Publiez un message à son intention le jour de l'anniversaire de son décès.

Renseignez-vous au 686-3326 poste 2261

Jean Coutu: des hauts et des bas à prévoir

RÉJEAN BOURDEAU La Presse

MONTRÉAL — Le titre du Groupe Jean Coutu a relevé le bout du nez pour la première fois, hier, depuis la décade de Moody's et le changement à la direction.

Est-ce le temps d'en acheter? «Je dirais plutôt que c'est le temps d'en accumuler sur faiblesse», pense Stephen Gauthier, de Gauthier & Cie.

En d'autres mots, le gestionnaire est assez optimiste pour faire des achats ciblés, mais pas assez pour dire que le pire est derrière.

«Le retournement n'est pas complété et le titre continuera à être pénalisé», précise-t-il.

Il rappelle que l'acquisition des magasins américains Eckerd est une très grosse bouchée à avaler pour la chaîne de pharmacies québécoises.

Elle a fait passer ses ventes de 1,8 milliard\$US à 8,2 milliards\$US aux États-Unis. Il s'agit d'une hausse de presque 350%.

Sans compter, ajoute-t-il, que l'entreprise est alourdie par une dette de 2,6 milliards\$US.

«Pour le moment, l'effet de levier joue contre elle, dit M. Gauthier. La faiblesse de ses marges bénéficiaires affecte énormément son bénéfice par action.»

Par contre, avance-t-il, cet effet «risque d'exagérer» les bonnes nouvelles quand les choses se replaceront dans 12 à 18 mois.

«D'ici là, le cours de l'action sera erratique, dit-il. Il faut être prudent et acheter quand il y a des reculs.»

Stephen Gauthier s'attend à un cours cible de 15\$ à 16\$ d'ici un an.

C'est beaucoup moins que la moyenne de 18\$ avancée par les 11 courtiers recensés par la firme Bloomberg.

Depuis le remaniement de la direction et le retour du fondateur Jean Coutu aux commandes, la semaine dernière, ils ont quand même abaissé leur cours cible moyen de 11%. Avant le 10 novembre, le cours prévu était de 20,25\$.

Ce réajustement est encore plus grand (16%) si on considère leur cours cible moyen de 21,50\$ avant la publication des mauvais résultats financiers le 11 octobre dernier.

Son profit a baissé de moitié au premier trimestre, à 11,1 millions\$US, ou 4eUS l'action.

Un mois plus tard, l'agence de notation Moody's abaissait la cote de Coutu de B1 à B2, ce qui correspond à un placement à caractère spéculatif présentant un risque de crédit élevé.

Du coup, Jean Coutu a annoncé son retour. Il est accompagné de Pierre Legault, vice-président à la direction, un spécialiste des intégrations chargé de réussir le retournement des 1500 pharmacies Eckerd aux États-Unis.

«C'est une première étape et c'est positif, car l'entreprise prend les moyens pour améliorer la situation», estime Stephen Gauthier.

Selon lui, on devra rajouter encore une ou deux personnes de haut niveau dans l'équipe.

De plus, il faudra que le groupe se concentre sur la hausse des revenus américains.

Il évalue qu'il faudra augmenter les ventes des magasins comparables de 3,5% sur une base régulière. Aux dernières nouvelles, elles progressaient de 0,3%.

À cela, ajoute-t-il, l'entreprise devra améliorer ses profits. Sa marge du bénéfice d'exploitation était de 4,7% l'an dernier par rapport à environ 5,5% actuellement. La compagnie vise la moyenne de l'industrie, à environ 7%.

M. Gauthier ne s'attend pas à une grande amélioration dès le prochain trimestre. «Il y aura encore des hauts et des bas, dit-il. C'est un gros morceau à avaler.»

L'analyste Karim Salamatin, de BMO Nesbitt Burns, souligne, en effet, qu'une crainte plane au-dessus du groupe.

«Les administrateurs peuvent avoir demandé un changement à la direction après avoir constaté des problèmes structurels que l'ancienne direction (François-Jean et Michel Coutu) n'était pas en mesure de corriger», note-t-il.

Selon Bloomberg, six analystes recommandent d'acheter le titre, quatre de le conserver et un de le vendre.

Le «dumping» de maïs américain nuit aux producteurs canadiens

OTTAWA (PC) — Le dumping de maïs américain en grain et les subventions versées aux agriculteurs américains semblent bel et bien nuire aux producteurs canadiens, conclut dans un jugement préliminaire un tribunal du commerce canadien.

Plus tôt cette année, l'Association des producteurs de maïs de l'Ontario, la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec et l'Association des producteurs de maïs du Manitoba avaient porté plainte contre les pratiques de l'industrie américaine.

Les Canadiens soutiennent que les subventions américaines sur le maïs font baisser les prix de cette céréale, ce qui affecte directement les revenus des producteurs canadiens.

La décision préliminaire du tribunal pourrait éventuellement mener à l'imposition de droits compensatoires sur les produits de maïs en grain importés des États-Unis. L'Agence des services frontaliers du Canada doit se pencher sur la question lors d'une audience qui aura lieu le mois prochain.

Le tribunal du commerce a d'autre part conclu qu'aucune preuve n'existait quant au dumping de maïs moulu, ou relativement à des subventions gouvernementales dans ce domaine.

Toronto

Table with columns: Société, Div., Volume, Form., ch., Net, Hout, S2, Sem. Suite de C 7

NEGOCIÉ EN FONDIS AMÉRICAINS

Table listing various American funds with columns: Société, Div., Volume, Form., ch., Net, Hout, S2, Sem.

AUTRES VALEURS

Table listing other values with columns: Société, Div., Volume, Form., ch., Net, Hout, S2, Sem.

Hydro Québec APPELS DE SOUMISSIONS. Les entrepreneurs et les fournisseurs peuvent obtenir de l'information sur les appels de soumissions ouverts et le résultat d'ouverture des plis d'Hydro-Québec en visitant le site Internet de l'entreprise: www.hydro-quebec.com/soumissionnez

APPEL D'OFFRES PROJET NO : 05-0723 BAIL POUR L'EXPLOITATION D'UNE CASSE-CROÛTE ET L'OPÉRATION D'UNE GLISSOIRE SUR LA TERRASSE DUFFERIN AU LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DES FORTS-ET-CHÂTEAUX-SAINT-LOUIS

LES PETITES ANNONCES DU SOLEIL 844-4444. Avis public est, par les présentes, donné: 1. Que le Conseil d'arrondissement de La Cité statuera, lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le 6 décembre 2005 à 19 h, à la salle du Conseil du bureau d'arrondissement de La Cité, située au 399, rue Saint-Joseph Est, Québec, sur les demandes de dérogations mineures suivantes:

AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES - SOUMISSIONS - ENCAIS

Egalement placés gratuitement sur Internet à www.appels.offres.com

AVIS PUBLIC SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE TIENDRA LA PREMIÈRE SÉANCE DU CONSEIL, LE LUNDI 21 NOVEMBRE 2005, À 19 H 30, À L'HÔTEL DE VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE SITUÉ AU 1575, RUE TURMEL.

L'ORDRE DU JOUR DE CETTE SÉANCE EST LE SUIVANT :

- ORDRE DU JOUR 1. Adoption de l'ordre du jour; 2. Nomination de l'adjoint administratif et greffier par intérim; 3. Direction générale; 4. Avis de motion d'un règlement relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition;

Donné le 16 novembre 2005 Marcel Chiasson, greffier par intérim

APPEL D'OFFRES RÉSERVOIRS DE RÉTENTION PHASES II ET III CONDUITES ET RÉSERVOIR PIERRE-BERTRAND (PRR2004081P1) VQ-36204

Description des travaux : Travaux d'excavation et de construction d'un réservoir de rétention souterrain en béton d'une capacité de 2 500 m³, fourniture et installation de conduites, de regards, construction d'un chemin d'accès, d'un poste de pompage et d'un bâtiment de service pour les fins du réservoir de rétention.

Documents d'appel d'offres : Disponibles chez SÉAO (1). Informations techniques : Dessau-Soprin, (418) 626-1688.

Dépôt des soumissions : Au plus tard le 9 décembre 2005 à 14 h 15, date et heure de l'ouverture publique (2).

RENATURALISATION DES BERGES DE LA RIVIÈRE SAINT-CHARLES - PHASE III DÉMOLITION, REMBLAI EN RIVIÈRE ET AMÉNAGEMENT DE SURFACE VQ-36084

Description des travaux : Les travaux comprennent principalement : la démolition d'ouvrages de béton, le terrassement, la construction de sentiers piétonniers et multipistes, d'escaliers, de murs de granite, de passerelles, d'éclairage et différents aménagements paysagers et fauniques.

Documents d'appel d'offres : Disponibles chez SÉAO (1). Rencontre d'information : Le 24 novembre 2005, à 14 h au Centre récréatif Saint-Roch situé au 230, rue du Pont, Québec, arrondissement de La Cité.

Dépôt des soumissions : Au plus tard le 14 décembre 2005 à 14 h 15, date et heure de l'ouverture publique (2).

AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

- (1) SÉAO (http://www.seao.ca) ou au 1-866-669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme. (2) Les soumissions seront reçues au Service des approvisionnements, 50, rue Marie-de-l'Incarnation, 2e étage, Québec (Québec) G1N 3E7.

Des garanties financières et d'autres exigences peuvent être indiquées dans les documents d'appel d'offres.

À moins d'indication contraire, ces appels d'offres sont assujettis à l'annexe 502.4 de l'Accord sur le commerce intérieur (A.C.I.) et lorsque applicable à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et de l'Ontario (A.O.O.).

La Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à ces appels d'offres.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Le Service des approvisionnements (418) 641-6164.

AVIS PUBLIC Arrondissement de La Cité DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Avis public est, par les présentes, donné :

- 1. Que le Conseil d'arrondissement de La Cité statuera, lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le 6 décembre 2005 à 19 h, à la salle du Conseil du bureau d'arrondissement de La Cité, située au 399, rue Saint-Joseph Est, Québec, sur les demandes de dérogations mineures suivantes: • Propriété sise au 72, rue de la Pointe-aux-Lièvres, du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 72, rue de la Pointe-aux-Lièvres, du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise aux 736 à 738, rue Champlain, du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise aux 736 à 738, rue Champlain, du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 727, rue Saint-Thérèse, du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 317, rue Père-Marquette du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 41, rue Général-Vanier du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 317, rue Père-Marquette du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 41, rue Général-Vanier du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 317, rue Père-Marquette du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 41, rue Général-Vanier du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 317, rue Père-Marquette du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 41, rue Général-Vanier du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 317, rue Père-Marquette du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 41, rue Général-Vanier du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 317, rue Père-Marquette du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 41, rue Général-Vanier du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 317, rue Père-Marquette du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 41, rue Général-Vanier du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 317, rue Père-Marquette du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 41, rue Général-Vanier du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 317, rue Père-Marquette du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 41, rue Général-Vanier du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 317, rue Père-Marquette du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 41, rue Général-Vanier du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 317, rue Père-Marquette du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 41, rue Général-Vanier du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 317, rue Père-Marquette du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 41, rue Général-Vanier du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 317, rue Père-Marquette du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 41, rue Général-Vanier du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 317, rue Père-Marquette du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 41, rue Général-Vanier du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 317, rue Père-Marquette du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 41, rue Général-Vanier du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 317, rue Père-Marquette du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 41, rue Général-Vanier du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 317, rue Père-Marquette du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 41, rue Général-Vanier du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 317, rue Père-Marquette du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 41, rue Général-Vanier du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 317, rue Père-Marquette du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 41, rue Général-Vanier du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 317, rue Père-Marquette du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 41, rue Général-Vanier du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 317, rue Père-Marquette du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 41, rue Général-Vanier du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 317, rue Père-Marquette du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 41, rue Général-Vanier du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 317, rue Père-Marquette du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 41, rue Général-Vanier du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 317, rue Père-Marquette du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 41, rue Général-Vanier du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 317, rue Père-Marquette du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 41, rue Général-Vanier du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 317, rue Père-Marquette du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 41, rue Général-Vanier du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 317, rue Père-Marquette du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 41, rue Général-Vanier du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 317, rue Père-Marquette du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 41, rue Général-Vanier du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 317, rue Père-Marquette du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 41, rue Général-Vanier du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 317, rue Père-Marquette du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 41, rue Général-Vanier du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 317, rue Père-Marquette du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 41, rue Général-Vanier du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 317, rue Père-Marquette du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 41, rue Général-Vanier du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 317, rue Père-Marquette du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 41, rue Général-Vanier du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 317, rue Père-Marquette du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 41, rue Général-Vanier du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 317, rue Père-Marquette du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 41, rue Général-Vanier du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 317, rue Père-Marquette du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 41, rue Général-Vanier du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 317, rue Père-Marquette du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 41, rue Général-Vanier du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 317, rue Père-Marquette du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 41, rue Général-Vanier du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 317, rue Père-Marquette du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 41, rue Général-Vanier du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 317, rue Père-Marquette du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 41, rue Général-Vanier du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 317, rue Père-Marquette du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 41, rue Général-Vanier du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 317, rue Père-Marquette du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 41, rue Général-Vanier du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 317, rue Père-Marquette du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 41, rue Général-Vanier du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 317, rue Père-Marquette du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 41, rue Général-Vanier du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 317, rue Père-Marquette du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 41, rue Général-Vanier du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 317, rue Père-Marquette du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 41, rue Général-Vanier du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 317, rue Père-Marquette du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 41, rue Général-Vanier du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 317, rue Père-Marquette du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 41, rue Général-Vanier du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 317, rue Père-Marquette du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 41, rue Général-Vanier du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 317, rue Père-Marquette du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 41, rue Général-Vanier du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 317, rue Père-Marquette du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 41, rue Général-Vanier du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 317, rue Père-Marquette du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 41, rue Général-Vanier du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 317, rue Père-Marquette du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 41, rue Général-Vanier du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 317, rue Père-Marquette du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 41, rue Général-Vanier du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 317, rue Père-Marquette du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 41, rue Général-Vanier du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 317, rue Père-Marquette du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 41, rue Général-Vanier du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 317, rue Père-Marquette du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 41, rue Général-Vanier du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 317, rue Père-Marquette du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 41, rue Général-Vanier du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 317, rue Père-Marquette du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 41, rue Général-Vanier du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 317, rue Père-Marquette du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 41, rue Général-Vanier du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 317, rue Père-Marquette du territoire de la ville qui correspond au territoire de la ville de Québec, tel qu'il existait au 31 décembre 2001; • Propriété sise au 41, rue

Norbouurg: Vincent Lacroix retire une requête

DENIS ARCAD
La Presse

■ MONTRÉAL — Juste avant une audience prévue hier matin en Cour supérieure, le financier Vincent Lacroix a retiré hier sa requête visant à contester la légalité d'une des nombreuses perquisitions faites chez Norbourg et chez des fournisseurs de services comptables de Norbourg le 25 août dernier par l'Autorité des marchés financiers du Québec et la police.

M. Lacroix, fondateur du Groupe Norbourg maintenant en faillite, affirmait jusqu'à hier matin que la perquisition faite chez la firme comptable KPMG par l'Autorité comportait divers vices (KPMG était le vérificateur d'une famille de fonds communs appartenant à Norbourg, qui fait l'objet d'une enquête de fraude et détournement).

La procédure de M. Lacroix avait obligé la Cour supérieure, le 7 novembre, à reporter une cause

de secret professionnel qui oppose KPMG et l'Autorité. KPMG n'a pas reçu de M. Lacroix la permission de lever le secret professionnel sur les documents saisis lors de la perquisition. L'Autorité affirme que le secret professionnel n'appartient plus à M. Lacroix.

En attendant, trois boîtes de documents demeurent sous scellés au palais de justice, et n'ont toujours pas été examinées par les enquêteurs de l'Autorité.

PROCÉDURE

Maintenant que M. Lacroix a retiré sa requête, cette cause pourra procéder cette semaine avec une dizaine de jours de retard.

Hier, le juge Jean-Guy Boilard, de la Cour supérieure, a accueilli le retrait de la requête de M. Lacroix favorablement, la qualifiant de « abusive, dilatoire et vouée à l'échec », a noté l'Autorité des marchés financiers.

Les avocats de M. Lapointe, du cabinet Lapointe-Rosenstein, avaient évoqué dans la requête déposée le 7 novembre l'éventualité de se rendre en Cour suprême si nécessaire. Personne n'a pu être joint chez Lapointe-Rosenstein.

Le tronçon ferroviaire entre Matapédia et Chandler devra être exploité pendant 18 mois

GILLES GAGNÉ
Collaboration spéciale

■ NEW RICHMOND — Le porte-parole de Chemin de fer de la baie des Chaleurs, Denis Cliche, précise que la compagnie est tenue d'exploiter son tronçon entre Matapédia et Chandler au cours des 18 prochains mois, malgré son avis de cessation de service ou de transfert de propriété acheminé à la mi-octobre à l'Office national des transports.

Ainsi, Chemin de fer de la baie des Chaleurs est « tenue de garder dans un état assurant la sécurité des usagers » ses installations de 146 milles de longueur en vertu de la loi sur les transports au Canada. Pour des raisons financières, ajoute M. Cliche, ce maintien d'emprise ferroviaire devrait se traduire par une réduction de la vitesse de circulation des trains en attendant qu'un acheteur se manifeste ou que le tronçon soit démantelé.

La filiale de Chemins de fer du Québec a perdu 80 % de son volume de marchandises à la suite de la fermeture de l'usine Gaspésie en 1999 et de celle de la cartonnerie Smurfit-Stone de New Richmond en août. Ce dernier coup dur a incité le transporteur à lâcher prise dans l'axe Matapédia-Chandler.

« On ne peut selon la loi mettre fin à notre exploitation avant 18 mois, à moins que les délais soient raccourcis par l'Office national des transports. Notre exploitation est adaptée à nos moyens financiers. Notre but consiste à perdre le moins d'argent possible. Trois moyens s'of-

frent à nous pour utiliser la voie en assurant la sécurité des usagers, l'entretien, la « réhabilitation » (de la voie) et la réduction de la vitesse. Nous favorisons la réduction de la vitesse. Nous perdons 50 000 \$ par mois présentement sur ce tronçon », explique M. Cliche.

La réduction de la vitesse des trains pourrait affecter davantage VIA Rail, qui emprunte la voie de Chemin de fer de la baie des Chaleurs et sa continuité de Chandler à Gaspé, déjà propriété d'une compagnie contrôlée par les villes de Grande-Rivière, Percé et Gaspé, la Corporation du chemin de fer de la Gaspésie.

Denis Cliche se défend bien de nuire au transporteur de passagers et assure que sa compagnie souhaite que le transport ferroviaire survive entre Matapédia et Gaspé. « On ne forcera pas la main à VIA. Les gens ont besoin du service. On sent que la volonté est de maintenir le train en Gaspésie. On a déjà rencontré les organismes intéressés à sa survie. Ça prend des fonds publics ».

En ce qui a trait au principal client en matière de marchandises, la scierie de Temrex à Nouvelle, « le service sera offert en optimisant les mouvements de trains. Nous prendrons livraison des wagons quand ils seront tous chargés », dit-il.

Dans le document envoyé à l'Office national des transports, Chemin de fer de la baie des Chaleurs estime à 28 millions \$ la valeur de son tronçon Matapédia-Chandler, un chiffre aligné sur la valeur nette de récupération. Cette donnée pourrait changer d'ici quelques semaines. La firme a payé le tronçon environ 5 millions \$ lors de son achat en 1996. « C'est 28 millions \$ au prix où on achète le fer présentement, mais une firme d'experts en fait l'évaluation réelle », conclut M. Cliche.

Québec veut remettre de l'ordre sur les chantiers de construction

■ (PC) — Après le gâchis de la Gaspésie, le gouvernement Charest a décidé de mettre de l'ordre dans le monde de la construction.

Un projet de loi qui vise à civiliser les relations de travail sur les chantiers de construction a été déposé hier à l'Assemblée nationale par le ministre du Travail, Laurent Lessard.

« On visait à donner suite aux recommandations du rapport Lesage, qui a enquêté sur les événements entourant le chantier de la Gaspésie », a expliqué le ministre Lessard en entrevue à la Presse canadienne à la suite du dépôt du projet de loi. Le texte législatif renforce la « liberté syndicale » en « accroissant la portée des in-

terdictions relatives à l'intimidation et à la discrimination ».

La loi interdit notamment aux syndicats « d'agir de manière arbitraire ou discriminatoire dans l'embauche ». Tout travailleur ou employeur désirant porter plainte au sujet de la liberté syndicale pourra s'adresser à la Commission de la construction du Québec.

De plus, la loi prévoit que les délégués de chantiers devront être démocratiquement élus par les syndicats de travailleurs de la construction.

Par ailleurs, le harcèlement psychologique s'ajoute à la liste des matières susceptibles de faire l'objet d'un grief.

Les amendes des contrevenants à la loi sont également renforcées.

Bombardier lorgne un contrat de train à Dubaï

■ MONTRÉAL — La division ferroviaire de Bombardier a indiqué, hier, qu'elle est candidate pour un contrat de train automatisé que doit octroyer l'émirat de Dubaï. Dans ce projet de voie surélevée de six kilomètres, sur un trajet en boucle dans un grand parc thématique, la société montréalaise a pour partenaire le groupe de construction Gammon India. La soumission concurrente réunit

les japonais Mitsubishi et Obayashi. Bombardier a déjà vendu de tels systèmes; le dernier a été mis en service en avril à l'aéroport de Dallas et Fort Worth. Une technologie similaire à celle utilisée au Texas sera proposée au client du golfe Persique, a ajouté une porte-parole de Bombardier; elle permet de configurer des trains de une à quatre voitures. Selon Hélène Gagnon, de Bombardier, le client de Dubaï n'avance pas encore de prix cible pour son projet de train. Des trains automatisés de Bombardier sont par ailleurs en construction aux aéroports Barajas, de Madrid, et Heathrow, de Londres. PC

CARRIÈRES

GRANDE PRAIRIE AND DISTRICT CATHOLIC SCHOOLS
recherche des candidatures pour le poste suivant:
ENSEIGNANT, IMMERSION EN FRANÇAIS, 4^e ANNÉE
à l'école St.Gerard Catholic School
Grande Prairie, Alberta

Cet emploi provisoire débute immédiatement et se termine le 29 juin 2006.

Exigences:

- Expérience et/ou cours de méthodologie en littérature de langue française, religion, santé, études sociales, science et art.
- Expérience de l'évaluation de la formation dans un cadre de communauté d'apprentissage professionnel
- Certificat d'enseignement valide en Alberta
- Fort engagement à l'éducation catholique

Des certificats de la police canadienne (Certificat de bonne conduite et Vérification d'empêchement) doivent être fournis par tous les postulants. Un examen médical sera obligatoire pour le candidat choisi.

Les postulants intéressés devront faire parvenir un formulaire de demande d'emploi dûment rempli, un curriculum vitae, une évaluation de stage final et une lettre de recommandation récente d'un prêtre/dièrge de sa paroisse, à:

Human Resources
c/o Catholic Education Centre
9902 - 101 Street
Grande Prairie, Alberta T8V 2P4
Tél. : (780) 532-3013 / Fax : (780) 532-3430
Courriel : cec@gpcsd28.ab.ca

Nous remercions à l'avance toutes les personnes qui auront posé leur candidature à ces postes; toutefois, seuls les candidats retenus seront convoqués à une entrevue.

À toutes les 27 minutes, quelqu'un meurt d'une maladie du cœur au Québec.

Donnez généreusement.
1 888 473-4636

Supérieur Propane

Adjoint(e) aux opérations - livraisons
St-Romuald (Québec)

L'adjoint aux opérations relèvera du Superviseur des opérations - Livraisons et assurera la gestion des appels autant internes qu'externes, en ce qui concerne les livraisons, ainsi que de la planification des chargements et gestion des billets de livraison, d'un secteur géographique donné.

Responsabilités principales

- Création et planification des chargements de livraisons
- Impression des billets de livraisons et des pré-listes
- Assignment et distribution des billets de livraisons aux livreurs
- Ajustement des fréquences de livraisons, au besoin
- Assure que les livraisons journalières sont toutes traitées dans l'ordonnement
- Traitement des notes laissées par les livreurs sur les billets de livraison et sur les pré-listes
- Contacter les clients pour prendre entente avant une livraison (clé clôture, déneigement, chèque, rendez-vous, fréquence, besoin, etc.)
- Création des commandes automatiques suite aux ouvertures de comptes, selon le secteur géographique
- Réponds aux demandes d'informations des livreurs (bris, refus, mauvaises adresses, etc.)
- Districte et établit les priorités des urgences ou problématiques des livraisons (manque de gaz)

Si cette position vous intéresse, veuillez envoyer votre curriculum vitae ainsi qu'une lettre d'intérêt pour le poste à :

Suzanne Bilodeau
Directeur des Opérations
Logistique et Approvisionnement, Marchés de l'Est du Québec
par courrier électronique: bilodeas@superiorpropane.com
ou par télécopieur au 1-866-485-1532

Fermeture de l'affichage: 28 novembre 2005.

www.superiorpropane.com

VENEZ NOUS RENCONTRER

Dimanche 20 novembre de 10 h à 16 h
Lundi 21 novembre de 14 h à 20 h

Hôtel Hyatt Regency
1255, rue Jeanne-Mance, Montréal

«Mes ailes à moi!»

Aimez-vous travailler à un rythme alerte?
Avez-vous beaucoup d'énergie?
Aimez-vous rencontrer une grande diversité de gens?
Avez-vous de l'expérience dans le secteur des services?
Réagissez-vous bien aux imprévus et gardez-vous votre calme dans les situations stressantes?
Êtes-vous prêt à travailler selon différents horaires sous différents fuseaux horaires?
Êtes-vous prêt à travailler depuis Toronto?
L'idée de représenter le Canada vous plaît-elle?

Compétences linguistiques :

Il faut parler couramment au moins deux langues, soit le français et l'anglais, soit le français ou l'anglais et une autre langue parmi les suivantes : japonais, coréen, cantonais, mandarin, espagnol, italien et allemand.

Si vous avez répondu oui aux questions ci-dessus, et que vous correspondez aux exigences, vous avez vos ailes pour travailler à Air Canada en qualité d'agent de bord TEMPORAIRE ou SAISONNIER (été).

AIR CANADA

embauche des
Agent(e)s de bord

Postes temporaires ou d'été (basés à Toronto)

Exigences :

- Grand souci pour la sécurité
- Titulaire d'un passeport canadien valide
- Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent
- État de santé répondant à nos exigences sur le plan médical
- Poste ouvert aux personnes de 18 ans et plus
- Réussite des contrôles de sécurité
- Disponibilité pour accepter une affectation dans notre base de service en vol à Toronto
- Volonté de poursuivre et réussir une formation de six semaines donnée à Montréal, Toronto ou Vancouver
- Disponibilité dès le 1^{er} mai 2006

www.aircanada.ca/carrieres

À Air Canada, nous voulons aller plus loin en matière d'équité. Nous invitons tout particulièrement les autochtones, les femmes, les personnes handicapées et les membres des groupes des minorités visibles à postuler.

La Mazda 6 beaucoup moins cher

que la Mazda 3 pour le même équipement!



« Faites comme moi, roulez en Mazda... »
...de Lévis Mazda. »
Marcel Leboeuf



Mazda 6 berline GS 2006

23 DÉMOS À SACRIFIER EN BAS DU COÛTANT!

Rachat de bail

Peu importe où vous avez loué votre véhicule, nous pouvons racheter votre bail.

LÉVIS mazda



À seulement 10 minutes des ponts.

Service ouvert jusqu'à 1h30
5095, Louis-H.-Lafontaine, Lévis
(à côté du Wal-Mart)
(418) 837-8897

